

Sommaire

- p. 3 ■ C.A. de l'ANEF
- p. 11 ■ Table ronde 2009
- P. 65 ■ Annexe
- p. 77 ■ Livres : Comptes rendus
- p. 91 ■ Résumés de thèses
- p. 95 ■ Forum

Les photos sont de Nicole Décuré

C.A. DE L'ANEF

5 février 2010, Paris

Présentes : Armelle Andro, Isabelle Collet, Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Christelle Hamel, Patricia Mercader, Françoise Picq.

Invitée : Michèle Ferrand.

Jointes au téléphone : Annik Houel, Jacqueline Martin, Véronique Perry.

BUDGET

Mise à jour du dossier de subvention.

Suite au rendez-vous du 3 février à la MIPADI, 4 000 euros ont été obtenus (ou presque) de la mission pour la place des femmes du CNRS grâce à Agnès Netter. Cette subvention sera renouvelée *a priori* en 2011. De même, la MIPADI donnerait 5 000 euros en 2010 et autant en 2011.

MEMBRE DU CA

Le C.A. enregistre la démission d'Emmanuelle Latour dont la fonction à l'Observatoire de la parité rend difficile la présence au C.A. quand l'ANEF demande des subventions.

PROJET FRAGEN

Il s'agit de choisir dix textes parmi les plus importants dans l'histoire du féminisme depuis les années 1970, destinés à être numérisés dans un projet européen impliquant 23 pays et coordonné par l'Institute for Women's History à Amsterdam.

Un groupe d'expertes a été constitué pour procéder à la sélection des textes et effectuer les démarches de demande d'autorisation auprès des auteures. Ce groupe est constitué de Michèle Ferrand, Dominique Fougeyrollas, Annik Houel, Jacqueline Martin, Françoise Picq.

Véronique Perry, qui a suivi la formation organisée par l'institut, est chargée de remplir la base de données pour l'ANEF et procédera à la traduction des résumés et à la numérisation des documents.

Nicole Décuré s'occupe de rédiger un formulaire type de demande d'accord aux auteures.

Françoise Picq envoie un courriel récapitulatif des tâches de chacune des membres du groupe de travail FRAGEN.

SITE

Rendez-vous est fixé pour le 17 février avec Armelle Andro, Erika Flahault et les concepteurs pour finir de remplir les rubriques du site et apprendre à le faire. Il faut d'ici là, réunir tous les P.V. de C.A. de 2009, les appels d'offre, et préparer le message d'envoi aux adhérentes pour qu'elles remplissent leur page.

Le site sera mis en ligne début mars et la publicité pour le site devra se faire dans le *Bulletin*...

ÉLECTION DU PROCHAIN C.A.

Il faut planifier les prochaines élections du C.A., *a priori*, à l'occasion des prochaines journées des états généraux. Le prochain C.A. préparera cette journée.

29 mars 2010, Paris

Présentes : Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Erika Flahault, Christelle Hamel, Annik Houel, Françoise Picq.

FONDATION DES FEMMES DE LA MÉDITERRANÉE

Nous avons reçu une invitation et nous actons que nous y irons.
Françoise Picq et Dominique Fougeyrollas y représenteront l'ANEF.

SIÈGE DE L'ANEF

La question des subventions pose celle du siège de l'ANEF.

Les statuts disent que le siège peut être déplacé sur décision du C.A.

Les arguments pour et contre :

– Conserver le siège à Toulouse permet de garder la dimension nationale de l'association. Pour appuyer cette dimension, il faudrait faire des CA déconcentrés. Il faudra chiffrer le coût des déplacements pour envisager au moins un CA par an en région.

– Déplacer le siège à Paris permettrait de déposer des demandes de subvention en Île-de-France.

Dans le cas d'un siège toulousain, on pourrait demander de l'argent pour le portail genre au Conseil régional Midi-Pyrénées.

Penser à la dimension régionale dans les États généraux : des activités dans les régions.

PROJET FRAGEN

Discussion sur les textes possibles.

– Christine Delphy, *L'ennemi principal*
– Manifeste contre le viol
– Nicole-Claude Mathieu : Note pour une définition sociologique des catégories de sexe

– Colette Guillaumin : Pratique du pouvoir et idée de nature
La liste est à compléter.

BULLETTIN

Que fait-on de la rubrique Résumés de thèses ? Une sélection des résumés doit être opérée.

Il faut demander 3 à 5 pages (3 000 signes) et s'en tenir aux doctorantes d'EFiGiES, expliciter les critères de sélection.

COLLOQUE EN HOMMAGE À HÉLÈNE ROUCH

Brigitte Lhomond et Oristelle Bonis demandent que l'ANEF fasse un colloque avec le CEDREF sur Hélène Rouch.



Photo Nicole Décuré

7 juin 2010.

7 juin 2010, Paris

Présentes : Isabelle Collet, Nicole Décuré, Erika Flahault, Dominique Fougeyrollas, Christelle Hamel, Annik Houel, Françoise Picq.

Excusées : Armelle Andro, Sylvie Cromer, Patricia Mercader.

PROJET FRAGEN

Véronique Perry a entré tous les documents sur le site. Nous sommes parmi les premières à avoir rendu notre copie parmi les équipes sollicitées. Nous allons donc recevoir 5 000 euros à une date inconnue, pour ce travail.

CENTRE HUBERTINE AUCLERT

Le projet vise à développer un centre de documentation et un lieu de rencontre, avec des salles et un support à destination des associations. Il s'agit donc de missions différentes de celles d'Emilie du Châtelet. Il n'a pas de locaux pour le moment. Le centre n'aura probablement pas d'argent à donner mais aidera à monter des demandes de financement.

JOURNÉE EN HOMMAGE À HÉLÈNE ROUCH

Azadeh Kian s'en occupe. Aucune date n'est fixée pour le moment. Une publication des articles d'Hélène Rouch, coordonnée par Oristelle Bonis, est en route.

L'ANEF a déjà acté qu'elle participerait à cette journée en personne et financièrement. Le RING offrira sa contribution.

BIBLIOTHÈQUE DU FÉMINISME

A la création de l'ANEF, Hélène Rouch a proposé qu'il y ait une collection de l'ANEF mais que le comité scientifique gérant la collection reste responsable de ses choix de manuscrit.

Habituellement, l'ANEF finançait chaque ouvrage de la Bibliothèque du féminisme à hauteur de 500 euros, par l'intermédiaire de l'association Bibliothèque du féminisme (l'APERF) qui réalise le prêt à cliché. Toutefois, ce financement n'a jamais été systématique ; il se faisait à la demande du comité scientifique de la collection. La publication des textes d'Hélène Rouch ne se fera pas à la Bibliothèque du féminisme mais par la maison d'édition qu'Oristelle Bonis vient de monter.

Le prochain projet de publication dans la collection est l'ouvrage de Isabelle Lacoue-labarthe sur la fondation de l'État d'Israël. Un financement est sollicité.

PORTAIL GENRE

Il n'y a plus de maintenance depuis janvier 2010.

4 000 euros ont été trouvés et il y a eu renégociation avec le nouveau centre informatique.

ÉTATS GÉNÉRAUX

On prévoyait un travail approfondi en ateliers avec une production au bout. Il est finalement décidé de faire ces ateliers sur une journée. Reste à trouver le lieu et à organiser l'ensemble. À cette fin, une réunion de C.A. restreint est programmée le 9 juillet. Son objectif est de planifier la journée, de faire le point sur les personnes à inviter, de rédiger les courriers d'invitation, de prévoir l'organisation.

13 septembre 2010, Paris

Présentes : Sylvie Cromer, Nicole Décuré, Erika Flahault, Dominique Fougeyrollas, Christelle Hamel, Annik Houel, Françoise Picq.

Excusées : Armelle Andro, Isabelle Collet, Nathalie Lapeyre, Patricia Mercader.

MANIFESTATION SUR L'AVORTEMENT

L'ANEF a signé la pétition (voir la rubrique Forum) et verse 50 euros de soutien pour la manifestation et 50 euros en soutien à la CADAC.

FONDATION DES FEMMES POUR LA MÉDITERRANÉE

Prochaine réunion le 15 septembre à 14h30, 27 rue Marigny.

Françoise Picq et Dominique Fougeyrollas y représenteront l'ANEF.

BUDGET

La première partie de la subvention du SDFE pour les états généraux de la recherche féministe est arrivée !

Rappel : Cette subvention, étalée sur deux ans, doit financer trois actions :

- le portail « genre »,
- le recensement des enseignements féministes et sur le genre,
- les états généraux de la recherche féministe

Organisation de la journée du 15 octobre et préparation de l'A.G. et des élections

BIBLIOTHÈQUE DU FÉMINISME

Sur proposition de Dominique Fougeyrollas et Oristelle Bonis qui constituaient le comité scientifique de la collection avec Hélène

Rouch, il est décidé de clore cette collection. Le titre de la collection appartient toutefois juridiquement à l'éditeur ; il va lui être demandé de ne pas le reprendre. Il reste un engagement pour l'ouvrage d'Isabelle Lacoue-Labarthe sur les pionnières de l'État israélien. L'ANEF verse 700 euros de soutien au dernier ouvrage.

Il y aura une journée d'hommage à Hélène Rouch début avril 2011 et l'ANEF fera partie de l'organisation de la journée.

PROJET D'ORISTELLE BONIS : CRÉATION D'UNE MAISON D'ÉDITION NOMMÉE « IXE »

Thèmes : théorie lesbienne, théorie féministe, fiction.

Il y aura quatre collections.

La première publication sera un recueil des écrits d'Hélène Rouch. Ensuite il y aura un texte inédit de Monique Wittig puis un texte de Danielle Charest et enfin un recueil de Nicole-Claude Mathieu et de Rosa Bonheur.

FRAGEN

L'équipe FRAGEN est très satisfaite du travail accompli par l'ANEF.



Photo Nicole Décuré

13 septembre 2010.

TABLE RONDE du samedi 5 décembre 2009

« Etudes féministes
et études sur le genre en 2009 »

Université Paris-Diderot – Halle aux Farines



Introduction :
**« Établir de nouvelles
perspectives pour renforcer
l'institutionnalisation des études
féministes en France »**

Christelle Hamel,
présidente de l'ANEF

L'ANEF est née de la volonté d'agir pour la reconnaissance et l'institutionnalisation des études féministes. À l'occasion de ses 20 ans, elle souhaite organiser des états généraux consacrés à la question de l'institutionnalisation des études féministes et sur le genre et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le monde académique. Ces états généraux seront l'occasion de faire un état des lieux de la situation et de définir des perspectives collectives. Plus précisément, son objectif est de regrouper dans un livre blanc des propositions d'action visant à consolider cette institutionnalisation et à promouvoir l'égalité. Autour de ce projet, nous souhaitons mobiliser les acteurs institutionnels des divers ministères impliqués dans la vie académique et l'égalité professionnelle : la mission pour la parité et la

lutte contre les discriminations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, le Service aux droits des femmes du ministère des Affaires sociales et du Travail, la mission pour la place des femmes du CNRS, l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes. Cette journée du 5 décembre 2009 inaugure le lancement de ces états généraux. Nous nous réunissons aujourd'hui pour faire le bilan des données déjà constituées sur les thèmes qui nous intéressent et pour organiser et planifier ce travail qui s'échelonnnera sur deux années.

À quels enjeux devons-nous faire face ? L'institutionnalisation des recherches et des enseignements sur le genre a pris plusieurs formes depuis vingt ans.

Le concept de genre est désormais reconnu et largement usité dans le domaine de la recherche et il figure non seulement dans de nombreux appels à contribution pour la tenue d'événements scientifiques, mais aussi dans les appels d'offre de financement.

Les enseignements sur le genre se sont multipliés dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes ont été intégrés dans les programmes scolaires du secondaire.

Des réseaux institutionnels de chercheuses, enseignantes, doctorantes se sont constitués.

Des supports de diffusion des savoirs féministes se sont établis: revues, collection d'édition, manuels.

Des politiques de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, ont été instituées dans la formation initiale et continue.

Des coopérations se sont mises en place entre les pouvoirs publics, la recherche et les associations féministes de terrain.

Cependant, ces avancées sont parfois fragiles, et dans un contexte où le paysage de la recherche et l'organisation de l'enseignement supérieur se sont radicalement transformés, il importe d'identifier les processus anciens et nouveaux qui sous-tendent les discriminations de

genre dans le monde académique ainsi que les résistances aux analyses genrées, qui souvent vont de pair. Pour réfléchir ensemble à ces questions, nous vous proposons de nous concentrer sur les thématiques suivantes et d'en faire les ateliers de réflexion cet après-midi.

L'enseignement : Dans quelle mesure les enseignements féministes se sont-ils imposés dans les offres de formation des établissements d'enseignement supérieur ? Dans quelles disciplines ? Où sont les résistances et quelles formes prennent-elles ? Qu'en est-il dans l'enseignement primaire et secondaire ?

La recherche : Qu'en est-il de la reconnaissance des recherches féministes sur le genre par les institutions de financement de la recherche ? Prennent-elles en compte la perspective de genre et comment le font-elles ? À quels enjeux les supports de diffusion des recherches féministes (revues, collection d'édition) doivent-ils faire face ? Quels sont les réseaux mettant en lien toutes les actrices des études féministes ?

L'égalité entre hommes et femmes dans l'espace académique : Quelles sont les politiques institutionnelles mises en œuvre pour promouvoir l'égalité professionnelle dans le monde académique ? Sont-elles respectées dans les milieux académiques ? Comment sont évaluées les enseignantes et chercheuses féministes ? Subissent-elles des discriminations directes ou indirectes ? Quelles sont les dispositifs institutionnels de lutte contre les violences et le harcèlement sexuel au travail et dans la formation initiale ?

Les liens entre la recherche et les structures institutionnelles : Quels sont les liens entre la recherche féministe, les associations féministes et les pouvoirs publics ? Comment développer des partenariats sur le long terme ? Comment fédérer les études féministes et sur le genre pour qu'elles occupent mieux leur place dans le partenariat existant entre les féministes institutionnelles, les féministes militant dans les associations et les chercheuses féministes ? Comment organiser un partenariat entre ces différentes sphères visant l'institutionnalisation de l'espace de la cause des femmes ?

Les groupes de travail correspondant aux thèmes discutés dans les ateliers, qui travailleront cet après-midi, se réuniront régulièrement au cours de l'année 2010 et en 2011 afin de travailler à la rédaction progressive du livre blanc qui fera :

- l'état des lieux de la question traitée,
- la liste des obstacles au développement des études sur le genre et à l'égalité professionnelle,
- des recommandations politiques.

Les réunions préparatoires doivent permettre d'organiser les différents ateliers des états généraux et proposer une version provisoire du futur livre blanc des études féministes et sur le genre. Cette version provisoire servira de support à la discussion des propositions lors des états généraux. Ces derniers se tiendront sur deux jours à l'université de Paris 7 et seront enregistrés en format audio et vidéo. L'ANEF souhaite que ces états généraux se déroulent en lien étroit avec les ministères concernés (ministère de l'Éducation nationale, Service pour les droits des femmes).

Avant de nous réunir en ateliers, nous avons demandé à diverses intervenantes ayant déjà mené des travaux sur ces questions de nous présenter les conclusions de leur réflexion.

La première table ronde est consacrée à l'enseignement supérieur et la seconde à la structuration de la recherche. Nous accueillons dans la première table ronde Françoise Picq et Érika Flahault, membres de l'ANEF, qui présenteront les travaux de recensement des enseignements sur le genre que l'Association a initiés en 1989. Puis nous écouterons Azadeh Kian Thiebaut, responsable du master sur le genre à l'Université Paris-Diderot qui présentera la genèse de ce master, ainsi que Patricia Mercader, de l'Université de Lyon 2 qui témoignera également des obstacles à la mise en place d'enseignements sur le genre. Véronique Lizan, de l'IUFM Midi-Pyrénées, parlera de la place des enseignements sur le genre dans les IUFM.

Dans la seconde table ronde, Michèle Riot-Sarcey, de l'Université

Paris 8, exposera la forme que prendra la nouvelle fédération RING. Puis l'association EFiGiES présentera son activité de solidarité et de soutien entre jeunes chercheuses travaillant sur le genre. Claudie Baudino exposera le projet du futur centre Aubertine Auclert, qui apportera son soutien aux associations œuvrant dans le domaine du genre. Colette Guillopé reviendra sur la place des femmes dans la recherche et l'enseignement supérieur. Agnès Netter présentera les activités de la mission pour la place des femmes au CNRS et Christine Charreton nous expliquera le contenu de la charte Égalité à l'Université de Lyon 1.

Table ronde 1 :

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

***Les recensements des enseignements sur le genre :
histoire et perspectives***



Françoise Picq et Erika Flahault

Le recensement des enseignements sur le genre constitue un vaste chantier dont les étapes initiales furent largement militantes. Les premières initiatives émanent de l'ANEF et ont abouti à la rédaction de documents construits sur la seule force militante de l'association, entre 1989 et 1995 : en 1989, un dossier pour le ministère de l'Éduca-

tion nationale, rédigé pour appuyer la demande de création de postes fléchés ; en 1993, un document présenté dans le cadre de la première table ronde Études et recherches féministes et sur les femmes, qui recensait 70 enseignements dans 12 universités ; en 1995, une réponse dans le cadre du Colloque International de Recherche de la Mission de préparation de la IV^e Conférence mondiale de l'ONU (conférence de Pékin), à travers laquelle l'ANEF a présenté son contre-bilan, inclus dans les actes du Colloque ¹ ; enfin, la même année, une réponse à une demande de la Commission européenne DGXXII (SIGMA, évaluation du programme Erasmus).

RG1 : Une étape dans l'institutionnalisation des études féministes et sur le genre

Le premier « Recensement national des enseignements et des recherches sur le genre en France » ², dit RG1, a été la première tentative institutionnelle et nationale de mesurer le développement des enseignements et recherches sur le genre en France. Il se situe dans un contexte socio-politique bien précis.

Suite à la conférence de Pékin (1995), la France s'est engagée à prendre en compte la dimension du genre dans l'ensemble des politiques publiques. Par ailleurs, à la faveur du retour de la gauche au gouvernement en 1997, Francine Demichel devient directrice de l'enseignement supérieur au ministère de l'Éducation nationale (MEN) et, avec Armelle Lebras-Chopart (chargée de mission), elle va incarner au

1 - « Études et recherches féministes et sur les femmes en France, en 1995 ». Ephesia, *La place des femmes, les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, La Découverte, 1995.

2 - A.N.E.F. (2003), *Premier recensement national des enseignements et des recherches sur le genre en France*. Rapport aux ministères des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, ministère délégué à la Parité et à l'Égalité professionnelle, Service des droits des femmes et de l'égalité, décembre 2003, 81p. + 36 p.

ministère la volonté politique d'agir pour l'égalité femmes-hommes. Une « Convention interministérielle pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons dans l'éducation » est signée en février 2000. Elle porte plusieurs projets, dont la création d'un module de formation sur l'égalité des chances pour tous les personnels de la communauté éducative, une action sur la place des femmes dans les programmes, et le développement de la recherche universitaire sur les femmes.

Dans le volet « enseignement supérieur », le recensement des enseignements sur le genre est décidé. C'est donc le premier recensement réalisé à l'initiative des pouvoirs publics, avec leurs moyens et à l'échelle nationale. Le mode de recueil des données et le type de résultats obtenus diffèrent de ceux proposés jusque-là par l'ANEF. Cette dernière, en mobilisant ses réseaux militants, recueillait des informations partielles mais bien ciblées. Le MEN, en demandant aux présidents d'universités et aux directeurs d'établissements de faire remonter l'information, n'a souvent pas atteint les personnes concernées, mais a légitimé l'enquête en adoptant ce circuit hiérarchique. Le résultat n'est donc pas exhaustif, les présidents ayant souvent répondu « il n'y a rien ». Une fois les réponses revenues au MEN, le Service des droits des femmes et de l'égalité (S.D.F.E.) a lancé un appel d'offre pour l'analyse. L'ANEF, bien placée par son expérience préalable, a été choisie.

Pour mener à bien cette tâche, l'ANEF a constitué un groupe de travail avec un « conseil scientifique » de « vétéranes » et des chargées d'études doctorantes. Outre l'analyse de la base de données constituée à partir des réponses à l'enquête du MEN, le groupe de travail a complété ces données par un recueil à partir de son réseau, proposé des pistes méthodologiques, réalisé un bilan des postes fléchés, replacé l'ensemble dans l'histoire des études féministes et adopté une perspective comparative internationale. Ce travail, encore largement militant, a conduit à des recommandations consignées dans le rapport,

toujours disponible ¹, rendu au ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité, ministère délégué à la parité et à l'égalité professionnelle et au Service des Droits des femmes, en décembre 2003.

Des résultats peu encourageants

Les résultats ne sont guère encourageants. Les postes fléchés restent trop peu nombreux. En 2002, on en compte cinq ; trois postes créés en 1985 à l'initiative d'Yvette Roudy, alors ministre des Droits de la femme, et deux créés en 1991 en réponse à la campagne menée par l'ANEF. Le fossé se creuse avec les autres pays, la culture française restant foncièrement universaliste et hostile à la prise en compte des rapports de genre. Ainsi, face aux cinq postes affichés par la France, l'Allemagne en compte 110, les Pays-Bas 35, quand la Suède, le Royaume-Uni, l'Italie, et maintenant la Suisse peuvent se prévaloir de dizaines de ces postes.

En matière d'enseignements, pour 87 universités, qui représentent 1 407 770 étudiant-e-s, 388 enseignements sont dénombrés, dont 151 « spécifiques » ; beaucoup plus que ce que l'ANEF avait pu trouver par ses réseaux militants, mais la notion de cours reste parfois ici très vague. En outre, ces enseignements sont très inégalement répartis selon les académies, les niveaux et les disciplines : 30 à 35 % d'entre eux se concentrent à Paris et en région parisienne. Viennent ensuite Lyon, Toulouse, Rennes, Lille, Bordeaux, Rouen et Strasbourg. Le plus grand nombre se dispense en 2^e cycle (54,5 %), mais il faut toutefois noter qu'en proportion les étudiant-e-s de 3^e cycle sont davantage concerné-e-s. Enfin, une discipline domine nettement le paysage, la sociologie ; suivie par l'anglais, la psychologie, les lettres, l'histoire et la science politique. Très peu d'enseignements sont recensés en droit et en économie, alors que la question y est largement aussi pertinente que dans les disciplines où ils sont plus nombreux.

1 - Sur le site de l'ANEF : <http://www.anef.org>

Les comparaisons européennes montrant que le fossé ne cesse de se creuser (rapport EWSI commandité par la Commission européenne), le groupe de travail a cherché à identifier les obstacles à l'intégration d'une perspective de genre dans les programmes d'enseignement supérieur. Plusieurs facteurs ont été identifiés : rigidité du système universitaire, structures disciplinaires, absence de soutien financier et institutionnel, culture politique française universaliste et profondément anti-féministe qui reste « aveugle aux inégalités de genre » et hostile à la prise en compte de la dimension sexuée.

Les recommandations formulées s'appuient sur les « bonnes pratiques » européennes et incitent au respect des engagements internationaux pris par la France. Elles invitent surtout à assortir la Convention interministérielle (prolongée et élargie) qui définit les problèmes et leurs solutions de façon correcte, d'une volonté politique forte et des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Mais depuis 2002, la mise en place du LMD a bouleversé le paysage universitaire et il impose la nécessité de faire un nouveau recensement de grande ampleur.

De RG1 à RG2...

Après son analyse du recensement des enseignements sur le genre, l'ANEF a été missionnée en 2008 par le Service des Droits des femmes et de l'égalité (S.D.F.E.), pour une recension des enseignements universitaires à l'égalité hommes-femmes. Le RG2 est donc un recensement spécifique qui ne porte pas sur l'ensemble du champ des enseignements sur le genre.

...des résultats partiels pour un travail largement militant (bénévole)

Ce recensement, confié à une chargée de mission mais porté aussi par un gros travail militant, s'est fondé sur une démarche méthodolo-

gique en trois temps. Trois vagues d'enquêtes ont été menées, qui ne pouvaient qu'être exploratoires, compte tenu du temps et des moyens impartis. Une première phase a consisté en une recherche « naïve » par Internet. Au cours de la deuxième phase des demandes d'information ont été formulées par courrier électronique auprès des personnes identifiées comme « ressources » (services en charge de l'information et de l'orientation ainsi que ceux en charge de la formation continue). Enfin, dans une troisième phase, les réseaux des chercheuses ont été mobilisés.

En matière de résultats, ce recensement des formations initiales et continues à l'égalité femmes-hommes conduit à plusieurs constats. D'emblée, on retrouve le constat dressé par M.-J. Zimmerman dans le rapport 2008 (au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes) : « Globalement, ces formations donnent l'image d'initiatives parcellisées, pas toujours continues d'une année sur l'autre, et dépendant beaucoup de l'engagement des acteurs sur ce sujet ».

D'autre part, peu de formations strictement axées sur « l'égalité hommes-femmes » ont été identifiées. Celles qui existent toutefois apparaissent à tous niveaux, de la licence au doctorat, sont de taille très variée, allant de deux heures à un cursus complet, et sont réparties dans plusieurs champs disciplinaires.

Quelques universités asseyent leur pratique dans le temps ; il s'agit des centres connus pour leur focalisation sur les études féminines, le genre ou les rapports sociaux de sexes et qui offrent le plus de possibilités d'aborder cette thématique à tous les niveaux de cursus (Lyon 2, Toulouse 2, Paris 8, Paris 7 et Rennes 2). Mais d'autres universités se sont positionnées plus récemment.

Les organismes de formation continue montrent une meilleure compétence en matière de communication et de visibilité de leurs formations (par exemple le DIU inter-universitaire de la Sorbonne Nouvelle et de l'Université Pierre et Marie Curie).

Les ancrages disciplinaires et théoriques produisent un brouillage de l'information qui amène parfois à des intitulés de formation peu explicites : soit par la force des ancrages théoriques, l'attachement à la présence du mot « genre » ou des concepts utilisés par les enseignant-e-s se révèlent dans les libellés choisis, qui sont d'une extrême variété ; soit par la force des traditions disciplinaires, certains champs, comme le droit, ont des intitulés très figés qui laissent peu de place aux initiatives des chercheur-e-s. Enfin, en licence comme en master, les intitulés restent souvent très larges, et ce n'est que dans le détail que l'on peut trouver cette thématique.

Pour finir, les recouvrements entre RG1 et RG2 sont relativement faibles et le nombre total de formations identifiées reste peu important. Or nous savons qu'il existe d'autres formations, que des enseignant-e-s et des laboratoires travaillent sur cette thématique, sans que les informations aient pu être recueillies par les trois phases d'enquête menées ici.

Une démarche méthodologique à poursuivre

Ce recensement partiel a été avant tout l'occasion de réfléchir à une démarche méthodologique en vue d'un futur recensement portant sur la totalité du champ. Il a donc conduit à formuler des recommandations pour la mise en œuvre d'un recensement plus exhaustif et d'une veille continue des formations.

Un des points saillants de nos conclusions porte sur les défauts et lacunes du système de référencement des formations, et de la communication menée autour de celles-ci. Il faudrait notamment vérifier que toutes les bases de données intègrent ces mots-clés ou descripteurs (genre, égalité femmes-hommes, etc.), ce qui ne semble pas être le cas. Une démarche auprès des services de communication serait alors à envisager. Au préalable, il semble nécessaire d'étudier la constitution et le renseignement de ces bases.

D'autre part, les expériences passées, ainsi que l'écart important constaté entre les résultats obtenus par RG2 et les connaissances que

l'ANEF peut avoir, incitent à proposer une démarche fondée sur la consultation directe des enseignant-e-s chercheur-e-s concerné-e-s.

Il faut également mettre en place une véritable veille informative, avec une base de données dynamique, renseignée régulièrement par des acteurs/trices identifié-e-s, à partir de mots-clés clairement définis, et qui permette une lecture aisée et claire des différentes possibilités de formation en fonction de paramètres tels que ceux qui apparaissent déjà (discipline, niveau, lieu) mais aussi durée (par exemple, compatible ou non avec le D.I.F. ou droit individuel à la formation) et relation avec le réinvestissement professionnel potentiel.

Un contexte qui justifie amplement la poursuite de la démarche

Les universités connaissent actuellement de profondes transformations qui ne peuvent manquer d'avoir des impacts sur l'offre de formation. La mise en place du LMD depuis la réalisation du RG1 a suscité la création ou le remodelage de nombreuses unités de formation; le passage des universités à l'autonomie modifie les rapports de force et les partenariats ; la masterisation des formations préparant aux métiers de l'enseignement redessine les contours des formations et constitue une opportunité d'introduction des thématiques liées au genre ou à l'égalité femmes-hommes dans des cursus dont elles pouvaient être jusque-là absentes.

Dans cette situation, qui se combine au changement de plans quadriennaux dans la plupart des universités entre 2009 et 2010, la réalisation d'un nouveau recensement semble s'imposer.

En outre, le S.D.F.E entend poursuivre sa politique de promotion et développement de l'égalité, dans une perspective interministérielle. La « Convention interministérielle pour l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et hommes dans le système éducatif », signée en juin 2006 par huit ministères (dont celui de l'Éducation nationale), fixe trois axes : « améliorer l'orientation scolaire et

professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi ; assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité des sexes ; intégrer l'égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelles et pédagogiques des acteurs et actrices du système éducatif ».

Avoir une meilleure visibilité sur les formations supérieures à l'égalité est par voie de conséquence un besoin incontournable des instances en charge de la promotion de celle-ci.

De RG2 à RG3 un projet plus ambitieux qui nécessite un réel engagement financier des institutions

La suite logique est donc la mise en chantier d'un troisième Recensement Genre (RG3) dont l'objectif serait la réalisation d'une base de données interactive sur les enseignements de l'enseignement supérieur portant sur le genre ou l'égalité femmes-hommes. Cette base de données, consultable dès maintenant dans une version minimale *via* le site de l'ANEF et le Portail Genre, permettra aux enseignant-e-s de faire connaître leurs formations et d'actualiser les informations en ligne sur un site qui centralise l'ensemble des formations sur le genre ; aux étudiant-e-s d'avoir une connaissance large et actualisée des formations à leur disposition par sites, disciplines, diplôme, etc., sur un site unique simplifiant leurs recherches.

Cette démarche ambitieuse nécessite de planifier un programme de travail à moyen terme qui mobilisera différent-e-s acteurs/actrices. Dans un premier temps, des réunions de travail seront organisées avec les actrices du recensement RG1 et avec les responsables du Portail Genre pour un retour d'expérience et une harmonisation des fiches de recueil. Ensuite, le recueil des données sera confié à une prestataire de service, et réalisé en croisant différentes méthodes d'investigation: mobilisation des réseaux, envoi des fiches de recueil par courrier électronique aux universités et aux personnes ressources identifiées, recherche sur les sites Internet des universités. Le travail de mise en

forme des données, lié au choix qui aura été fait collectivement d'un logiciel de gestion des données, précèdera la mise en ligne, qui ne saurait être considérée comme l'étape ultime. Une importante campagne d'information s'avère indispensable pour faire connaître le recensement et inviter les acteurs/trices concerné-e-s à se l'approprier. Elle sera menée par courriel mais également par le biais de présentations orales ou écrites (posters, prospectus, affiches, etc.) lors de manifestations ayant trait aux questions de genre, l'objectif étant d'arriver à susciter l'intérêt des personnes concernées, non seulement à répondre au recensement, mais à actualiser les informations fournies par la suite.

Tout cela nécessite des moyens financiers récurrents sans lesquels aucun recensement digne de ce nom ne pourra être mené à bien.



Le Centre Louise Labé

Patricia Mercader,
Université de Lyon 2

Le centre Louise Labé a pour fonction de coordonner les activités de formation et les actions concernant la vie universitaire portant sur ce champ ; de développer la visibilité des recherches sur le genre ; de constituer une source de propositions pour l'égalité des sexes à l'Université. Nous avons un centre de documentation et nous participons au portail « genre » mis en place avec l'équipe Simone-Sagesse et le CEDREF. L'une de nos tâches principales est de mettre en évidence l'état de l'égalité des sexes dans notre université elle-même. Nous avons donc mis en place un *observatoire* qui, jusqu'à présent, a rempli deux objectifs : dresser un état des lieux quantitatif et construire, à partir des dossiers du personnel depuis la fin du XIX^e siècle, une base de données qui permettra une analyse longitudinale.

Point important : Les *enseignements transversaux en licence*, S4, S5 et S6, qui ont plutôt du succès, malgré un certain fléchissement ces dernières années. Par ailleurs, nous organisons des journées culturelles à destination des étudiants. Dans la perspective du quadriennal 2011-2014, nous avons proposé un projet assez complet, qui prévoit : en L1S2, année où pour l'instant il n'existe rien, un cours d'initiation au genre ; en L2, huit à dix enseignements (comme actuellement) ; en L3, dix à douze enseignements (toujours comme actuellement). Mais, bien sûr, c'est l'un des problèmes majeurs de ce type d'enseignement optionnel : il est en danger à chaque quadriennal. Autre problème, on constate une interruption en M1, où l'existence de module(s) transversaux, intégrés à plusieurs spécialités de master, pourrait pourtant se justifier très fortement.

Au *niveau master*, il existe des modules « genre » dans plusieurs masters de psychologie et de sociologie, une spécialité (qui va devenir un parcours) « Masculin/féminin, études sur le genre » en master recherche de lettres, et deux masters européens, l'un récent, l'autre en cours de démarrage : Matilda en genre et histoire (2^e année de fonctionnement), EGALES, avec Lyon 2 comme tête de pont, sur les politiques d'égalité sociales (sociologie, démographie), avec une filière recherche et une professionnelle, intégré aussi dans la chaire contre les discriminations récemment créée en lien avec la HALDE. C'est un signe aussi caractéristique : il faut s'appuyer sur l'Europe, qui est toujours en avance par rapport à la France, encore aujourd'hui.

Au *niveau de la formation continue*, notamment en psychologie, il y a une forte demande de reprise d'étude (800 par an). Les étudiant-s- viennent de partout, y compris de l'étranger. Plus largement, à Lyon et en Rhône-Alpes, on constate une forte demande de formation continue sur les questions liées au genre dans le secteur associatif, pas forcément exprimée de façon très claire par les professionnels en recherche de formation, mais relayée notamment par le conseil pour l'égalité femmes-hommes de la ville de Lyon. Il n'y a rien pour l'ins-

tant, mais on élabore une maquette de DU « Le genre en pratique : approches sociologiques et psychologiques ».

Une activité importante est le *point écoute*, assuré par une psychologue, relais entre celles et ceux qui, confronté-e-s à une situation de violence hommes/femmes, au sida, etc., recherchent une aide dans ce domaine, les professionnel-le-s de notre université qui les reçoivent et les entendent. Cette psychologue, présente une demi-journée par semaine, a deux fonctions. D'une part, elle reçoit celles et ceux qui s'adressent à elle (envoyé-e-s par divers acteurs, enseignant-e-s, MPU, Maeva, doyen-ne-s et directeurs-trices, etc.), les écoute et les oriente vers des modes d'accompagnement adaptés. D'autre part, elle participe à faciliter, pour les acteurs-trices qui reçoivent en première ligne ces demandes ou confidences, une compréhension des problèmes psycho-sociaux liés au genre et une suffisante aisance dans la réaction face à ces situations souvent difficiles.

Lorsque cela a été possible, nous avons organisé des *formations à destination des personnels* de Lyon 2 pour expliquer les problèmes de plafond et couloir de verre, faire réfléchir sur les stéréotypes sexués et la socialisation de genre, former à l'accueil des situations de violence et à leur médiation. En particulier, nous sommes intervenues dans la formation des moniteurs, futur-e-s enseignant-e-s-chercheur-e-s. Cependant, là, c'est un peu l'échec. C'est difficile à imposer dans le plan de formation (la discussion avec les vice-présidents est difficile) et la demande des personnels est faible.



Les enseignements « genre » dans les IUFM

Véronique Lizan,
IUFM Midi-Pyrénées

(Pour une argumentation développée de cette intervention, voir annexe page 65)

Les professeur-e-s devraient être des vecteurs de l'égalité, or c'est loin d'être le cas. Il existe aujourd'hui un bataillon de textes mais ils sont insuffisants pour imposer – parce qu'on en est là – une formation « genre », systématique et dédiée aux acteurs et actrices du système éducatif en formation initiale. Dans les formations continues proposées, seul-e-s celles et ceux – en petit nombre – déjà sensibilisé-e-s à la question s'inscrivent.

On est toujours dans des formations expérimentales et sporadiques et on peine à passer au systématique. Avant la convention 2000 pour « la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif », un bilan a été fait sur les formations en IUFM : il y avait peu de formations et seulement basées sur la volonté de quelques-unes. Au terme de la convention 2000, un bilan a été établi par le comité de pilotage de la convention. Peu de changements apparaissent. À noter, quand même, à l'IUFM de Lyon qui a été désigné comme IUFM pilote pour la mise en œuvre de la convention 2000, une formation systématique de 3 à 6 heures. Le prochain bilan de la convention 2006 sera probablement aussi décevant : toujours pas de systématisme, d'après une enquête menée en janvier 2008 par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée Nationale. Pourquoi ? La demande reste dans des textes spécifiques

« Egalité femmes-hommes » et n'est pas systématiquement intégrée dans les textes de l'éducation nationale. L'« allusion » aux questions d'égalité est citée dans certains textes généraux, ne descend que peu sur le terrain ou bien seules certaines facettes sont mises en lumière. Dans les circulaires de rentrée de 2007 et 2008, il était question de tendre vers l'égalité femmes-hommes dans les filières scientifiques. Dans la circulaire 2009, le thème est évacué sans qu'il y ait eu d'évaluation. Par contre, il est question de « la plus grande vigilance et de la plus grande fermeté à l'égard de toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie et de sexisme ». Les missions parité ont changé de nom : ce glissement, au niveau des institutions, vers la lutte contre les discriminations, participe aussi au brouillage.

L'égalité filles/garçons, femmes-hommes est plus ou moins implicitement présente dans les textes qui régissent la formation des maîtres via les dix compétences que doivent acquérir tou-te-s les professeur-e-s : ce n'est pas une compétence à part entière ; c'est signalé/dilué en moins d'une dizaine de mots dans deux compétences, mais les personnes avisées peuvent introduire la variable « genre » dans d'autres compétences.

Il existe une sorte de compétition avec les « éducations à » la citoyenneté et la laïcité (histoire-géographie), au développement durable-écologie et hygiène et sécurité (SVT). Aussi avec la maîtrise de l'outil informatique et internet (C2I2E) ou des langues (CLE2) qui sont obligatoires à partir de 2011 et donc nécessitent des heures de formation.

Qui doit prendre en charge la formation à l'égalité alors qu'elle n'est pas présente dans les connaissances à transmettre ? Le caractère pluridisciplinaire et transversal noie le poisson : c'est un effet négatif du *mainstreaming*. Pourtant, dans l'enseignement disciplinaire, dans la didactique, dans la partie plus tournée vers l'institution, il est tout à fait envisageable d'intégrer ces questions. Il faut tenir compte des « cultures » disciplinaires pour avancer : l'égalité filles/garçons, femmes-hommes ne sera pas déclinée de la même façon pour des profes-

seur-e-s de mathématiques, des professeur-e-s d'histoire, des sociologues, etc. Il est important de l'introduire dans la formation initiale pour que les professeur-e-s formulent des demandes de formation continue par la suite pour approfondir.

On pourrait être à un moment clé pour l'intégration des questions « genre » dans la formation des professeur-e-s avec la mastérisation : il y a une refonte des formations dans le cadre de masters d'enseignement qui se mettent en place pour la rentrée 2010. Le rêve : intégrer un « module 'genre et éducation' » dans le cursus de tou-te-s les étudiant-e-s qui se destinent aux métiers de l'enseignement. C'est ce qui a été proposé à Toulouse 2-Le Mirail ; mais, impossible d'arriver à un module obligatoire, c'est seulement une option. On peut néanmoins espérer, dans le cadre de la mastérisation, une mise en application au moins partielle de la circulaire 2006.

Questions dans la salle

Annie Junter : Depuis 1980, il y a des difficultés mais le processus d'institutionnalisation est quand même en cours. Si la question est diluée, ce n'est pas grave, on peut faire de l'entrisme dans les autres sujets, à l'intérieur des circulaires. Il y a des opportunités à saisir mais c'est vrai qu'il existe un espace hostile.

Michèle Riot Sarcey : La réforme sur la mastérisation nous place dans une situation très difficile, voire catastrophique. Comment à la fois lutter contre la réforme et tenter d'intégrer le genre dans le dispositif de la formation qu'envisage le ministère ?

Colette Guiloppé : La réforme qui se met en place est dangereuse mais la question des études de genre ne se pose pas au niveau du ministère mais au niveau des universités, qui sont autonomes.

Emmanuelle Latour : C'est l'idée de la journée, d'élaborer des revendications qui constituent finalement une plate-forme de propositions. Il s'agit de trouver comment fédérer et construire un projet alternatif.

TABLE RONDE 2 :

Égalité dans l'espace académique
et liens entre recherche, associations et institutions



***La nouvelle fédération
RING***

Michèle Riot-Sarcey,
Université Paris 8, RING

Chacune d'entre nous est en mesure de participer au développement des études genre. Mais isolément l'efficacité est moindre et les étudiant-e-s de master ou de doctorat risquent d'être privé-e-s d'échanges collectifs spécifiques à notre domaine. Travailler au sein de nos disciplines respectives suppose de nous regrouper dans l'interdisciplinarité afin d'enrichir mutuellement nos recherches tout en apportant à notre propre discipline une méthode nouvelle d'interrogation des textes et des sources. C'est la raison pour laquelle nous avons cru utile de constituer la Fédération de recherche sur le genre (RING).

La fédération est en évolution constante. Elle s'inscrit dans la tradition du réseau et elle permet de franchir le cap de la reconnaissance institutionnelle. La fédération est une nouvelle structure mais elle est indispensable. Elle permet de rendre visible et légitimer nos travaux et nos enseignements.

Une forme de pédagogie féministe est sans aucun doute nécessaire auprès de nos collègues afin de les éclairer sur la pertinence de nos recherches qui, bien comprises, peuvent contribuer au renouvellement des disciplines car le concept de genre offre, incontestablement, une autre méthode de réflexion critique.

Ce travail énorme ne peut se mener individuellement. La fédération donne les instruments pour cela. Il faut montrer dans les universités « ce que genre veut dire » afin de dévoiler les relations de pouvoir qui structurent les sociétés.

La fédération se fixe pour objectif d'organiser des colloques, des journées d'études, et de transmettre, par des publications, nos acquis dans ce domaine. Faire entendre des voix pluridisciplinaires suppose des échanges multiples, des débats sur les mots et les concepts en usage dans chacune de nos disciplines. Le cadre des Écoles doctorales est sans doute le plus propice pour faire comprendre l'aspect novateur de nos méthodes.

Pour l'heure, trois établissements sont porteurs (responsables) de la Fédération/Ring : Paris 8, Lyon 2 et Paris 7, mais nombre de chercheuses sont affiliées à la fédération. Une convention cadre, signée entre nos trois établissements est en cours de présentation aux autres universités et établissements de recherche, qui contribueront, à leur manière, (avec avenant à la convention cadre) à faire vivre la fédération.

Chacun-e a sa place à des titres divers et, malgré l'autonomie des universités, nous parviendrons à faire vivre collectivement la fédération, à condition que chacun-e d'entre nous s'investisse dans le travail collectif. Les efforts communs nous permettront d'avancer.

Solidarité, militantismes, recherches

EFiGiES, Association des jeunes chercheuses et chercheurs en études féministes, sur le genre et la sexualité



Caroline Fayolle,
doctorante,
Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis



Lola Gonzalez-Quijano,
doctorante,
EHESS

On pourrait croire vu le contexte actuel qu'être chercheuse ou chercheur en études genre ne comporte que des désavantages : peu de visibilité, faible reconnaissance institutionnelle, rareté des financements, etc. Cependant l'Association des jeunes chercheuses et chercheurs en Études Féministes, Genre et Sexualités (EFiGiES) espère pouvoir démontrer le contraire. En effet, par la solidarité et la mise en commun des savoirs, nous pouvons améliorer nos conditions de travail même dans un système universitaire qui tarde à reconnaître pleinement les compétences scientifiques des chercheuses et chercheurs déconstruisant les rapports sociaux de sexe.

Créée en 2003, EFiGiES est une association (loi 1901) qui vise à créer et renforcer la solidarité des jeunes chercheuses et chercheurs à travers la mise en commun de savoirs et d'informations, et la défense des intérêts des non-statutaires dans l'espace académique.

C'est une association mixte, regroupant 68 adhérent-e-s, dont les statuts réservent cependant les postes de présidente, vice-présidente et trésorière exclusivement aux femmes. Les chercheuses et chercheurs en poste ne peuvent adhérer à l'association et par conséquent ne peuvent s'impliquer dans les décisions, ni créer un espace de travail sans établir un partenariat avec des non-titulaires.

En premier lieu, EFiGiES s'adresse aux étudiant-e-s, chercheuses et chercheurs au statut précaire afin de rompre avec la première des difficultés que celles/ceux-ci rencontrent : l'isolement. Pour lutter contre celui-ci, EFiGiES a mis en place :

- une liste électronique (efigies-info@ras.eu.org) pour la diffusion d'informations scientifiques, d'offres d'emploi et de stage, mais également d'informations militantes,

- un site internet : <http://www.efigies.org>

- des ateliers qui ont lieu mensuellement, surtout à Paris, mais aussi à Lyon. Organisés de façon collective par des adhérent-e-s de l'association, ils permettent de construire un travail de réflexion sur le long terme, en adoptant toujours la méthodologie du genre.

L'association EFiGiES est aussi active tant sur le plan de la recherche que sur celui du militantisme féministe :

- organisation de journées d'étude axées sur des thématiques féministes, notamment la dernière intitulée « Transgresser le genre : enjeux et (re)configurations » (20 janvier 2010 à l'IRESO),

- participation à la Mission Parité du CNRS,

- réactivation par des membres d'EFiGiES de CLASHES (Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel à l'université),

- participation à des manifestations et actions politiques féministes et de luttes contre les récentes réformes de l'enseignement supérieur imposées par le gouvernement.

Les enjeux de l'institutionnalisation de la recherche sur le genre et ses liens avec les pouvoirs publics



Fatima Lalem,
adjointe au Maire de Paris,
Observatoire de l'égalité entre hommes
et femmes de la Mairie de Paris

Je suis ravie de participer à cette rencontre à l'initiative de l'ANEF, rencontre qui s'inscrit dans une démarche dynamique, de l'élaboration aujourd'hui d'un diagnostic partagé, et de préconisations à venir, travaux que je vais suivre avec beaucoup d'intérêt.

Dans ce cadre, vous m'avez sollicitée plus particulièrement sur les enjeux de l'institutionnalisation de la recherche sur le genre et ses liens avec les pouvoirs publics. Pour tenter de répondre à ce questionnement je vous propose tout d'abord un préalable contextuel, puis d'éclairer mon propos par les processus à l'œuvre sur le territoire parisien et enfin d'esquisser avec vous de nouvelles perspectives.

Le cadre contextuel

L'état de l'institutionnalisation des études féministes ne prend tout son sens, de là où je parle, qu'au regard d'un éclairage politique avec un double questionnement à la clé.

Quelle est la place accordée au « genre » dans notre société ? Est-ce une valeur philosophique partagée ? Un principe qui sous-tend les modes d'organisations de notre système démocratique ? Quel niveau d'inscription dans la réalité ?

Et, en corollaire à ce questionnement et à l'état des lieux qui en résulte, quelle est la place et le rôle des études féministes ?

À mon sens, actuellement en France, l'état des lieux est très contrasté

En terme de valeur philosophique, le consensus n'y est pas. Prenons, à titre d'exemple, le mouvement différentialiste qui renforce les fondements des stéréotypes à l'œuvre en accordant quelque crédit à une justification d'une différence entre homme et femme par Nature. Autre illustration, dans un contexte socio-économique difficile, une radicalisation des idéologies qui amène tout à la fois des replis communautaristes et des régressions idéologiques.

En tant que principe substrat des modes de régulation de notre société, en France nous avons la chance d'avoir un principe constitutionnel qui porte l'égalité entre les femmes et les hommes suivi d'un arsenal juridique assez riche mais peu efficace sur deux points : la prévention (relative à la lutte contre les violences, éducation à l'égalité et à la sexualité, etc.) qui serait vecteur d'une véritable culture d'égalité, et l'aspect contraignant des textes juridiques.

De surcroît, il y a peu de porosité réelle entre ce principe, ces règles de droit et les processus de décision notamment au regard des politiques publiques. Le genre n'est pas un facteur stratégique considéré comme déterminant pour les décideurs, élus politiques, responsables syndicaux, dirigeants d'entreprises, etc.

En conséquence, la traduction concrète de ces principes dans la réalité quotidienne demeure très limitée. Même si de grandes avancées ont eu lieu dans les trente dernières années grâce aux mouvements féministes, des marges de progression restent très importantes en termes de prévention, de lutte contre les violences, du respect du droit à disposer de son corps, de réduction des inégalités professionnelles, d'articulation et de responsabilité équilibrée entre les deux sexes entre vie professionnelle et vie privée.

J'ajouterai un petit complément de nature sémantique. Le concept de « genre », s' il a eu le mérite de mettre à distance le sexe biologique, n'est cependant compréhensible que par des initié-e-s de longue date. Quant au terme « féminisme » nous n'avons pas encore trouvé l'argumentaire auprès des jeunes générations qui leur permettent de dépasser la vision caricaturale et idéologiquement datée de harpies ethnocentrées vociférant leurs revendications.

Dans ce cadre, il est évident que les études féministes et les études de genre n'ont qu'une reconnaissance limitée, et que leur légitimité pleine est entière est encore en devenir.

Ainsi, de ces éléments d'analyse il en résulte aujourd'hui que si l'ambition commune est de promouvoir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes cela suppose un volontarisme politique qui s'appuie et renforce ainsi les études féministes et de genre, considérées comme un levier pour accélérer les transformations sociales nécessaires afin d'aboutir, dans les faits, à cette égalité.

La collectivité parisienne : un volontarisme politique en acte

Je souhaiterais illustrer cette hypothèse par l'exemple de ce qui se joue sur un territoire donné. Je prendrai celui que je connais le mieux: la collectivité Parisienne.

Tout d'abord et j'insiste, il faut en premier lieu un volontarisme politique qui se traduit par des actes symboliques forts, des outils et des moyens financiers.

Le maire de Paris, qui se définit lui même comme « féministe », incarne depuis 2001 ce déterminisme politique. Ceci s'est caractérisé par des actes fondateurs tels que :

- la constitution d'un exécutif paritaire associé à une représentation paritaire de directrices et de directeurs désigné-e-s à la tête des services municipaux ;

- la création d'une délégation à part entière placée sous la responsabilité de la première adjointe, Madame Anne Hidalgo, puis de moi-même et comme outil support, l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cet Observatoire a d'abord été positionné stratégiquement auprès du secrétariat général qui pilote les 22 directions composant l'administration parisienne. Ses missions s'organisent autour de quatre axes : une analyse genrée sur les dispositifs de droit commun, le recueil des données, l'animation, la transversalité et l'action concrète via le vecteur essentiel que sont les réseaux associatifs.

En ce sens, quatre grandes orientations politiques sont au cœur de l'action municipale :

- créer les conditions d'une dynamique territoriale en matière de contraception et d'IVG,
- lutter contre toutes les formes de violences,
- garantir l'insertion dans l'emploi et promouvoir l'égalité professionnelle,
- diffuser les valeurs relatives au respect des droits des femmes et à l'égalité.

Il est à noter qu'il ne s'agit pas seulement de stipuler pour autrui, aussi ces orientations concernent deux grands types de public, les parisiennes et les parisiens ainsi que les 49 000 agents employés par la collectivité, à telle enseigne le plan d'égalité professionnelle mis en œuvre depuis septembre 2006.

L'apport des études de genre comme outil d'aide à la décision

Ce volontarisme politique suppose une compréhension de la complexité de la problématique du genre. C'est pourquoi, dès le début de la mandature, l'apport de la recherche est apparu indispensable.

À titre d'exemple, Anne Hidalgo, dès le début de la mandature, a souhaité aborder la question des phénomènes prostitutionnels à Paris. Dans ce cadre, elle a organisé un comité de pilotage avec l'ensemble des acteurs concernés chargés d'établir un état des lieux et d'élaborer

des modes d'actions. Ainsi en 2003, dans le cadre de ces travaux, le comité de pilotage a souhaité la contribution des chercheurs et suite à un appel d'offres, le Laboratoire d'anthropologie sociale (Collège de France, EHESS, CNRS) a élaboré, à partir d'une enquête menée par une équipe pluridisciplinaire (anthropologues, sociologues, urbaniste), un rapport sur la prostitution à Paris.

Deux autres illustrations

■ À la même époque, le CREDOC a effectué une analyse macro des inégalités professionnelles pouvant exister au sein des 22 directions de la Ville ce qui a permis de pouvoir entreprendre une démarche méthodologique favorable à la mise en œuvre, ensuite, de plans d'action par direction, afin de réduire ces inégalités.

■ Enfin, un exemple très récent, le Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris, équipe « Genre, Travail, Mobilité » au CNRS mène une enquête sur les filles et les garçons d'un quartier parisien, financée par la Mairie de Paris et le CNRS. Cette enquête permet de vérifier quelques hypothèses sur les rapports filles-garçons dans un quartier particulièrement sensible et apporte des éléments d'analyse comparés avec la réalité vécue dans d'autres départements limitrophes où une même enquête a été menée.

La reconnaissance de la légitimité des études de genre

Au-delà de ces apports, la nécessité de créer des partenariats avec les centres universitaires, de favoriser les travaux de recherche féministes nous apparaît primordial si l'on veut progresser sur ces questions et créer les conditions d'une porosité entre les différents « mondes », politique, associatif, économique etc., entre les différents acteurs qui composent la société civile.

Deux illustrations rapides

■ Notre partenariat avec L'Université Paris Diderot où nous sommes accueilli-e-s aujourd'hui. Cette Université fut la première à Paris,

à obtenir la création d'un poste de Maître de Conférences sur le genre (1985) puis d'un poste de professeur (2001) et à mettre en place des enseignements spécifiques sur le genre. La création de l'Observatoire en son sein, en septembre 2007 confirme et renforce cette volonté d'asseoir l'égalité femmes-hommes au cœur de l'université, démarche que la collectivité parisienne soutient. Ce premier Observatoire parisien permet d'afficher concrètement une politique d'égalité femmes-hommes à l'université avec une pluralité d'actions telles que :

- la création très récente d'une UE libre « égalité femmes-hommes » ;
- la reprise et la pérennisation d'un stage en direction de tous les personnels, sur les problématiques de genre et d'inégalités entre les sexes ;
- à l'occasion de la Journée internationale des femmes, « le 8 mars », rencontre sur des thèmes relatifs aux études féministes et de genre ;
- dans le cadre de la Fête de la Science, des femmes scientifiques de tous les secteurs disciplinaires de l'Université exposent leurs recherches.

■ L'institutionnalisation des études féministes : le Prix de la Ville de Paris pour les études de genre

Pour participer activement à la reconnaissance de ce champ d'investigation qui peine à trouver sa légitimité en France et ainsi contribuer à la diffusion des connaissances sur ces sujets, la Ville de Paris décerne chaque année depuis 2006, « un prix de la Ville de Paris pour une thèse sur le genre » récompensant la meilleure thèse parisienne traitant des questions de genre.

Toutes les disciplines sont éligibles. Le prix est doté de 5 000 €. La composition du jury symbolise aussi la volonté d'une synergie entre le monde institutionnel et le monde de la recherche. Ainsi actuellement, le jury est présidé par Janine Mossuz-Lavau, Directrice de recherche au CEVIPOF (Institut d'Études Politiques de Paris), et composé de trois

représentant-e-s du Conseil de Paris et de huit universitaires. La semaine dernière, il a examiné dix-huit candidatures et deux lauréat-e-s *ex-aequo* ont été distingué-e-s : Thibaut de Saint Pol pour sa thèse : « Corpulence et genre en Europe, le poids des inégalités d'apparence et de santé », soutenue à l'Institut d'Études Politiques de Paris en 2008, sous la direction d'Alain Chenu et Giovanna Zapperi pour sa thèse : « Stratégies artistiques et masculinité. Marcel Duchamp et son entourage entre avant-garde et culture de masse, 1909-1924 », soutenue à l'EHESS en 2005, sous la direction d'Eric Michaud.

Une vision progressiste au profit d'une culture d'égalité

Nous avons donc là la démonstration, sur un territoire donné, de la prise en compte réelle de la question du genre, au sein des politiques publiques au niveau local, et qui suppose, comme préalable, de reconnaître, voire de participer à la légitimité pleine et entière des études féministes.

Cela n'a pas toujours été simple, cela demande de la pugnacité dans le temps et ce n'est jamais définitivement acquis, compte tenu des éléments de cadrage présentés tout à l'heure, qui entraînent une certaine fragilité des acquis.

Cependant on peut encore progresser dans la qualité et l'intelligence du partenariat entre « les différents mondes », dans la pertinence de l'analyse et dans l'impact de la diffusion des idées et leur matérialisation.

Pour illustrer mon propos je prendrai comme référence le forum débat que nous avons organisé le 9 octobre dernier intitulé : « L'égalité entre les femmes et les hommes à l'épreuve des politiques et des débats publics » qui a réuni notamment des chercheur-e-s, des élu-e-s, des associations, des syndicalistes. Ce qui est intéressant ici c'est le parti pris d'origine et la méthode.

Le parti pris de départ : la volonté de trois types d'acteurs, le mouvement féministe avec le CNDF, la recherche avec le CNRS (« Marché

du travail et Genre en Europe ») et notre collectivité, de la nécessité de se questionner ensemble et donner à voir une analyse croisée de ce qui se joue aujourd'hui sur la question de l'égalité femmes /hommes dans la société.

La méthode : un accord préalable sur une démarche qui suppose une co-construction en amont, avec une reconnaissance de la légitimité de l'apport de chacun.

Cela suppose d'éviter deux écueils majeurs :

- la hiérarchisation de la légitimité d'un acteur sur l'autre : ainsi, par exemple, accepter que la parole du mouvement féministe ait autant de pertinence que la présentation scientifique ;

- un niveau d'implication et de prise de risque des acteurs différents: en effet, pour qu'il y ait une véritable dialectique, chaque acteur doit être engagé au même titre dans l'ensemble du processus, du diagnostic aux conclusions.

Conclusion

De cette expérience, nous pouvons en retirer des enseignements pour l'avenir. Cependant, tant que nous serons dans un contexte qui suppose un volontarisme politique pour promouvoir l'égalité femmes-hommes, cette collaboration entre les différents mondes sur la question du genre relèvera, au bout du bout, du volontarisme individuel ce qui est aléatoire par définition.



**Le Centre
Hubertine Auclert**

Claudie Baudino,
directrice

Le Centre Hubertine Auclert – Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes – est un outil de partage d'informations, d'expertises et d'expériences en vue de promouvoir une culture de l'égalité.

Créé sous forme associative à l'initiative du Conseil régional d'Île-de-France, ce centre de ressources est le résultat d'un processus de concertation avec les partenaires associatifs franciliens. Composé de trois collèges, institutionnel, associatif et syndical, il rassemble aujourd'hui 36 membres dont 34 associations, deux syndicats et une région.

Avec l'ensemble de ses membres, le Centre Hubertine Auclert contribue à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et promeut l'égalité entre les femmes et les hommes. Ses missions se déclinent en quatre pôles : information, formation, mutualisation et valorisation. Elles devraient permettre à tout type d'acteurs, des lycéennes et lycéens aux associations de quartier en passant par les collectivités locales, de trouver les ressources utiles à la poursuite de tout projet ou de toute démarche en faveur de l'égalité.

Lieu réel et virtuel, le Centre Hubertine Auclert est installé au 7, impasse Milord dans le 18^e arrondissement de Paris ; ses missions se déclinent sur la toile à travers la construction d'un portail internet : www.centre-hubertine-auclert.fr.

Le Centre Hubertine Auclert témoigne de ses activités et de celles de ses membres à travers une lettre électronique et une collection de textes.

La Cybertine – cyberlettre du Centre Hubertine Auclert – est publiée mensuellement.

Chaque numéro d' « Hubertine en actes » est centré sur une manifestation organisée par le Centre afin d'en restituer les échanges et l'ambiance. Plusieurs numéros seront publiés par an. Le prochain devrait être consacré à un thème d'actualité.

L'équipe du Centre Hubertine Auclert est composée de quatre personnes :

- Claudie Baudino, directrice, 01.75.00.04.41
- Amandine Berton-Schmitt, chargée de mission partenariat avec l'éducation, 01.75.00.04.42
- Martine Noël, chargée de mission documentation information, 01.75.00.04.40
- Clémence Pajot, chargée de mission aide au montage de projets, 01.75.00.04.43



La place des femmes dans la recherche et l'enseignement supérieur

Colette Guillopé,
présidente d'honneur de l'association
« Femmes & Sciences »

Il m'a été demandé de parler de la place des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche. En ce qui concerne l'état des lieux au lycée et à l'université, on note que les étudiantes et étudiants

ont des orientations très stéréotypées. Par exemple, en licence à l'université en 2006-2007, il y avait 57 % de filles, toutes filières confondues, mais 28 % en sciences fondamentales et applications, 51 % en sciences économiques et gestion, 61 % en sciences de la nature et de la vie, 66 % en première année de médecine-odontologie, 75 % en langues.

Au niveau éducatif, l'association « Femmes & Sciences », en collaboration avec les associations *Femmes et mathématiques* et « Femmes Ingénieurs », a réalisé une brochure « Les femmes et les sciences... au delà des idées reçues », destinée aux professionnels de l'éducation. Cette brochure a reçu le soutien du Conseil régional de la région Île-de-France. On y trouve, en particulier, un état des lieux, avec des statistiques et un historique sur les femmes et les hommes dans le système éducatif français, une réfutation scientifique de la « théorie du sexe du cerveau », et une présentation des stéréotypes dans les métiers scientifiques et techniques (brochure téléchargeable à l'adresse <http://www.femmesetsciences.fr/ideesrecues.htm>).

Au niveau de la place des femmes dans le monde scientifique, en septembre 2005, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche n'avait nommé que des hommes au Conseil d'administration du CNRS, instance qui rassemble aussi quelques élu-e-s représentant les personnels et des personnes nommées au titre de tel ou tel organisme. Le conseil se retrouvait ainsi essentiellement constitué d'individus de sexe masculin, alors que le ministre avait toute latitude pour rééquilibrer le conseil, que ce soit en termes de thématique scientifique ou de genre. Les associations de femmes scientifiques ont mis la question dans les media, des propos sexistes du ministre ont été rapportés, il y a eu pas mal d'agitation de tous bords. Lors de la discussion du Pacte sur la recherche et de la loi modifiant le Code de la recherche et adoptée le 18 avril 2006, les partenaires sociaux, les associations et les députés ont obtenu que soient intégrés deux articles dans la loi. L'un prévoit « le bilan annuel des mesures prises pour assurer l'égalité

entre les femmes et les hommes des inégalités dans la recherche » (article L114-6). L'autre prévoit que « les comités et conseils prévus par le Code de [la] recherche ainsi que les organes de direction des établissements publics de recherche concourent à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes » (article L111-7-1). Ces articles avaient été proposés en fait par le ministre, suite à ce qu'on peut appeler « l'affaire du CA du CNRS ». Cependant, ce bilan annuel de l'article L114-6, qui « doit être intégré dans l'état des crédits qui concourent aux actions en faveur des droits des femmes annexés au projet de loi de finances de l'année », nous ne l'avons jamais vu.

Pour ce qui est des institutions de la recherche, pourtant mises en place par le code de la recherche, telles que l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) et l'Agence nationale de la recherche (ANR) : ces organismes fonctionnent avec des personnels et responsables nommés (et non des élus), et ce sont pratiquement beaucoup d'hommes et très peu de femmes, et ce malgré l'article L111-7-1 du Code de la recherche qui demande le contraire.

Les comités de sélection ont été mis en place dans la cadre de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) par le décret du 10 avril 2008 et ont remplacé les Commissions de spécialistes de l'enseignement supérieur (CSES) : rien n'y concerne l'égalité des femmes et des hommes. On peut ainsi voir dans des établissements des comités de sélection destinés à recruter notamment des professeurs, uniquement constitués de professeurs de sexe masculin, ou ayant une seule femme sur six ou huit personnes.

Quant au décret de 1984 relatif au statut des enseignants-chercheurs, ainsi que celui de 1992 sur le Conseil national des universités (CNU), dont la ministre a souhaité la révision suite à l'adoption de la LRU, la mobilisation et les événements qui ont eu lieu dans les université ont permis de remettre plus longuement les textes en discussion. Ainsi, certains syndicats ont demandé la féminisation des textes, et l'application, dans l'enseignement supérieur, de la loi du 9 mai 2001,

dite loi Génisson, relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La ministre a proposé de rajouter dans les deux décrets, finalement publiés le 23 avril 2009, le visa de cette loi, ainsi que les phrases suivantes :

« Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les enseignants-chercheurs en raison de leur sexe. »

« Toutefois des distinctions peuvent être faites entre les femmes et les hommes en vue de la désignation par les autorités qui en sont chargées des membres des jurys et des comités de sélection ou instances constituées pour le recrutement, l'évaluation ou la carrière des enseignants-chercheurs, afin de concourir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans ces organes. »

De plus, dans le statut modifié par le décret du 23 avril 2009, il est institué la possibilité d'attribuer dans l'établissement un congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) de six mois à tout enseignant-chercheur revenant d'un congé de maternité ou un congé parental, et ceci sur sa demande. L'attribution d'un tel CRCT, bien sûr, n'est pas automatique et la mesure doit être mise en place par les établissements.

Comme nous venons de le voir ici, pratiquement, dans la recherche et l'enseignement supérieur en France, le dispositif législatif permettant de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes commence à exister. Cependant, ainsi que nous l'avons vu, les lois ne sont pas appliquées. D'autre part, on constate que les femmes se retrouvent toujours dans les situations les plus fragiles. Par exemple, suite à une évaluation de l'AERES, lorsque le ministère demande à ce que quelques personnes quittent le laboratoire pour résultats insuffisants en recherche, sous peine de ne pas le reconnaître (autrement dit, ne pas le « labelliser »), le ou les responsables du laboratoire choisissent en grande majorité des femmes : ce sont, le plus souvent, les femmes qui sont exclues de la recherche, et se retrouvent avec des tâches d'en-

seignement ou d'administration les plus lourdes. Et l'individualisation, en cours, des services d'enseignement, des salaires et des primes des enseignants-chercheurs, fera que probablement des femmes seront laissées sur le côté du chemin, en plus grand nombre (relativement) que des hommes.



La place des femmes au CNRS

Agnès Netter,
Mission pour la place des femmes
au CNRS

Conscient des évolutions de la société et soucieux de mobiliser toutes les énergies au service de la recherche, le CNRS s'est engagé dès 2001 dans une démarche innovante pour améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes et a créé à cet effet la « Mission pour la place des femmes au CNRS », placée auprès de la Direction générale.

La Mission agit comme un observatoire chargé d'impulser, de conseiller et d'évaluer la prise en compte du Genre dans la politique globale de l'Établissement. Son rôle est également de concevoir, de piloter et d'évaluer le plan d'action destiné à promouvoir l'égalité professionnelle au sein de l'organisme, et d'impulser des actions de sensibilisation et de communication envers les jeunes, et notamment les jeunes filles. Elle est partenaire des réseaux nationaux, européens et internationaux. La transversalité de sa thématique la conduit à travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des instituts et des directions du CNRS, à l'échelon national comme régional.

Le constat

Le CNRS emploie 42,7 % de femmes parmi les personnels titulaires et 44,5 % parmi les collaborateurs non titulaires. 1/3 des chercheur-e-s (31,8 %) et plus de la moitié des ingénieur-e-s et technicien-ne-s (51,4 %) sont des femmes.

Si l'on considère le pourcentage de femmes, on constate que des disparités existent selon les disciplines :

Mathématiques.....	16 %
Physique.....	17 %
Electronique et informatique.....	19 %
Sciences pour l'ingénieur	20 %
Sciences de l'Univers	26 %
Chimie	31 %
Sciences du Vivant.....	39 %
Sciences humaines et sociales.....	43 %

Et les activités professionnelles :

– *Appui direct*

Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique.....	11 %
Sciences chimique et des matériaux	43 %
Sciences humaines et sociales.....	57 %
Sciences du vivant.....	69 %

– *Fonctionnement*

Patrimoine et logistique - prévention	20 %
Gestion scientifique et technique.....	86 %

– *Accompagnement*

Informatique, statistique et calcul scientifique	23 %
Information.....	74 %

Et le plafond de verre ?

Le taux de présence des femmes dans les grades élevés est très inférieur à celui des hommes et ne singularise pas le CNRS parmi les

autres établissements publics scientifiques nationaux comme internationaux.

Ce constat est d'autant plus net que l'on se focalise sur le haut de la hiérarchie : toutes disciplines confondues, 12,3 % des chercheurs hommes sont DR1 et DRCE, alors que 4 % de femmes occupent ces grades.

Comment expliquer ce constat et le déséquilibre entre hommes et femmes au CNRS ?

Les mécanismes en jeu renvoient certes à l'histoire : la situation donnée est le résultat de décisions prises, il y a dix, quinze, vingt ou trente ans, et de la dynamique de cette période (entrées, sorties, mobilité, progression de carrière). Mais les effets démographiques ne suffisent pas à rendre compte des écarts observés. Une partie des différences relèvent de règles, procédures, critères d'évaluation, pratiques quotidiennes qui, étant appliquées de manière identique à des situations inégalitaires, défavorisent les femmes, ou plutôt tous ceux qui ont des aspirations et comportements de genre « féminin », comme par exemple dans notre société, privilégier l'épanouissement personnel dans l'investissement dans une équipe plutôt que dans la réussite individuelle, s'investir dans l'éducation de ses enfants...

En effet, le modèle professionnel de comportement et de réussite dominant au CNRS, comme dans les autres établissements de ce type, se construit autour d'une norme qui valorise à la fois la disponibilité totale polarisée sur la recherche, l'engagement intellectuel et psychique constant, la porosité des frontières entre temps professionnel et temps privé, la précocité et la carrière rapide.

Le plan d'actions

Le CNRS s'est engagé, dans le contrat d'objectifs qu'il a signé le 19 octobre dernier avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de

la Recherche, à définir et mettre en œuvre un plan d'action 2009-2013 pour promouvoir l'égalité professionnelle en son sein. S'appuyant sur les indicateurs sexués et les différentes analyses en sa possession, la Mission pour la place des femmes au CNRS est force de propositions. Elle travaille avec la Direction des Ressources Humaines, les Instituts et le Comité National autour d'une plate-forme de mesures destinées à promouvoir l'égalité professionnelle (mise en œuvre d'actions de mentorat pour les doctorantes et les post doctorantes en mathématiques, actions conduisant femmes et hommes à se présenter aux promotions et aux sélections professionnelles de façon à lutter contre l'autocensure constatée, mesures d'accompagnement de la maternité, etc.). L'ambition de l'Établissement est de construire et mettre en œuvre un premier accord d'égalité professionnelle de manière à mobiliser l'ensemble des énergies et de le faire savoir.

En complément, l'institution entend poursuivre et renforcer ses actions de sensibilisation en direction du vivier [féminin] aux niveaux national, européen et international.

Dans ce but, la Mission produit divers supports pédagogiques à destination des jeunes, et notamment des jeunes filles. Par exemple, l'exposition « Physique de femmes », créée en 2005, présente quinze femmes chercheuses en physique et est présentée depuis cette date, en France et à l'étranger. La participation à des colloques, salons et manifestations, ainsi qu'à différents prix nationaux et internationaux destinés à promouvoir des modèles féminins, constitue également l'une des prérogatives de la Mission pour la place des femmes au CNRS.

Enfin, à l'initiative de la Mission pour la place des femmes, le CNRS a choisi de donner une visibilité des recherches genre en France, en répertoriant les chercheur-e-s et les unités qui travaillent sur le genre ou le prennent en compte dans leurs axes de recherche et en les portant à la connaissance du public national, européen et international sous forme d'une cartographie thématique. L'objectif recherché

est notamment de multiplier ainsi les échanges et les collaborations scientifiques et/ou institutionnelles.

Il organise autour du recensement une journée d'études « le 8 mars au CNRS : en quête des recherches sur le Genre », et une exposition destinée au grand public, « Le genre en question », pendant tout le mois de mars sur le Campus Gérard-Mégie.

Pour en savoir plus, consultez le site Web de la Mission pour la place des femmes au CNRS :

<http://www.cnrs.fr/mpdf/>



La charte Égalité à l'Université

Christine Charreton,
Mission pour l'égalité entre les femmes
et les hommes à Lyon 1

Les filles sont majoritaires en médecine et en biologie mais pas en mathématique ni en informatique. C'est un paysage non uniforme. Il en va de même pour les enseignants-chercheurs. Il y a un avantage masculin beaucoup plus fort dans les filières comportant une majorité de femmes. La mission a été créée fin 2004, en s'appuyant sur l'expérience de Lyon 2. Il fallait rendre visibles les femmes mais aussi mobiliser des acteurs. Ont surgi alors des revendications, notamment sur les congés de maternité (voir sur le site mission-egalite.univ-lyon1.fr, Rubrique « Vos droits »). Sous la pression des membres de la Commission Egalité, il est devenu incontournable de rédiger une « charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes » (voir sur le site). Elle doit piloter l'ensemble de la politique de l'établissement, pour les étudiant-e-s, pour le personnel, pour la recherche et l'enseignement.

Compte rendu des ateliers

Atelier « Formation des enseignant-e-s et développement des enseignements sur le genre »

Animatrices : Nicole Mosconi et Isabelle Collet



Participantes

Isabelle Collet (Université de Genève), Sylvie Cromer (Université Lille 2), Anne-Claire Emo (Conservatoire national des arts et métiers), Jules Falquet (Université Paris-Diderot), Miriam Grossi (Universidade Federal de Santa Catarina, Brésil), Nassira Hedjerassi (Université Lille 3), Danièle Hourbette (Université Paris-Descartes) et Nicole Mosconi (Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense).

Introduction de Nicole Mosconi

Dans l'Éducation nationale, le droit communautaire nous a doté de nombreux textes relativement satisfaisants et sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour justifier nos actions. Dans ces textes, il s'agit toujours d'égalité des chances et non simplement de l'égalité. On y trouve une préoccupation très forte pour l'orientation mais aussi, depuis quelques années, une attention portée aux contenus des programmes et à la formation des enseignant-e-s. Mais si cette égalité des

droits est affichée largement, elle ne donne aucun droit à l'égalité, ne serait-ce que parce que ces textes sont particulièrement méconnus. Les personnels de direction de l'Éducation nationale restent crispés sur l'idéologie de l'universel républicain laïque et ne veulent pas voir le genre dans l'éducation.

Miriam Grossi

Au Brésil, une volonté politique forte a permis d'ouvrir un programme de formation à distance sur le genre à destination des enseignant-e-s. Cette formation comporte 200 heures et a touché environ 500 enseignant-e-s. Malheureusement, ce dispositif se fait en plus du temps universitaire, il est lourd à porter et s'installe au détriment de la recherche.

Jules Falquet

Il manque des personnes ressources suffisamment formées à la question du genre, au point que des personnes vaguement renseignées peuvent s'ériger en spécialistes. Nous avons aussi une part de responsabilité dans cette situation, dans le sens où nous sommes trop vite prêt-e-s à accueillir quelqu'un pour peu qu'il ou elle montre une sensibilité à la question. Cette tolérance peut donner l'impression que « tout le monde » peut « faire du genre » et ne résout de tout manière pas la pénurie de formatrices/teurs solides.

Sylvie Cromer, Nassira Hedjerassi, Nicole Mosconi, Jules Falquet et Isabelle Collet

Les étudiant-e-s sont enthousiastes pour suivre des cours « Genre » en option à l'université, au point que les groupes ne peuvent accueillir tous ceux et toutes celles qui souhaitent s'y inscrire. Si la reconnaissance institutionnelle est faible, les étudiant-e-s sont volontaires et très demandeurs/ses de tels enseignements.

Sylvie Cromer

Il est souvent efficace « d'avancer masquée », c'est-à-dire d'introduire des séquences « genre » dans des enseignements qui n'en

portent pas le label, permettant ainsi de « faire du genre sans en avoir l'air » et éviter un rejet de principe que pourraient manifester certain-e-s étudiant-e-s. De toute façon, ne faut-il pas revisiter nos enseignements dans une perspective genre?

Isabelle Collet

À Genève, une formation « genre » est obligatoire pour tous/tes les enseignant-e-s du secondaire. Malheureusement le volume horaire qu'il est possible d'y consacrer, combiné au faible niveau des étudiant-e-s sur cette question, rendent cette mission très difficile. Si, globalement, les étudiant-e-s se montrent attentifs/ves à la question, une minorité bruyante, souvent en difficulté dans ses études, utilise ces enseignements comme support à leur mécontentement général. Si on peut estimer qu'il est important en termes de légitimité que le genre soit un enseignement obligatoire, un tel dispositif risque de renforcer les résistances d'une minorité qui risque de mettre en péril la pérennité de cet enseignement.

Propositions d'actions

Plusieurs propositions ont recueilli l'adhésion du groupe.

Anne-Claire Emo propose l'organisation d'ateliers d'échange de pratiques sur l'enseignement du genre. Comme nous faisons toutes face aux mêmes questions des étudiant-e-s, à leurs résistances et angoisses, une mise en commun des expériences permettrait de mutualiser nos savoir-faire et nous éviterait de réinventer chacune de notre côté des manières de gérer les enseignements.

Sylvie Cromer signale à quel point les ressources pédagogiques sont volatiles. Elles s'épuisent, partent au pilon, sont rangées là où personne ne peut plus les retrouver. Bref, une documentation considérable existe ou a existé mais est finalement difficile d'accès, voire à

jamais perdue. Un centre de ressources pédagogiques est absolument nécessaire pour recenser et mettre à disposition les documents, à la fois par internet mais aussi physiquement (brochures, mallettes pédagogiques, supports vidéos, visuels de toutes sortes) et qui n'oublie pas les ressources associatives. De plus, il faut que ce centre soit connu, c'est-à-dire qu'il faut continuellement communiquer sur son existence, auprès des SAIO (Services académiques d'information et d'orientation), du rectorat, des académies, des SDFE, des CRDP/CNDP, etc., et non uniquement le jour de sa création ou lors d'une mise à jour, sinon, ce centre sera aussi inconnu que les différentes conventions et circulaires.

Isabelle Collet pense qu'il faut s'astreindre à diffuser la recherche sur le genre dans les revues des praticien-ne-s car c'est la condition à la fois pour faire connaître nos recherches et pour garantir un certain niveau d'expertise sur le genre. En somme, il faut « occuper le terrain » pour éviter que des spécialistes autoproclamés s'emparent du champ. Bien entendu, nous avons conscience du manque de reconnaissance académique pour ce type de travail.

Atelier « Diffusion nationale et internationale des revues »

Animatrices : Christelle Hamel et Natacha Chetcuti



Participantes

Natacha Chetcuti (docteure en sociologie), Annie Couillens (chercheuse en documentation sur le genre Toulouse 2), Michèle Ferrand (chercheuse au CNRS), Dominique Fougeyrollas (chercheuse à Dauphine), Christelle Hamel (chercheuse à l'INED, présidente de l'ANEF), Mélanie Roche (étudiante en Master 2 à Lyon 2), Anna Safuta (Observatoire social européen à Bruxelles).

Les participantes ont d'abord exposé les raisons de leur participation à l'atelier.

Anna Safuta travaille pour les publications de l'Université des femmes et souhaite leur faire acquérir plus de visibilité. Par quels moyens y parvenir et quelle stratégies faut-il mettre en œuvre pour promouvoir la revue ? Comment faire passer des textes genre dans des revues non genre ? Quel est le devenir des revues francophones dans un contexte de plus en plus anglophone ?

Mélanie Roche, faisant un mémoire sur la construction d'une identité féministe dans la littérature, s'interroge sur les choix qu'il convient

de faire pour publier ses recherches. Cela fait-il encore sens de publier dans les revues francophones ? Elle fait le constat qu'en master il lui est difficile d'identifier les revues importantes pour son domaine de recherche et sa discipline. Comment mieux faire connaître les noms des revues ?

Michèle Ferrand, membre du comité de rédaction de *Société contemporaine* et de l'ANEF fait part de l'importance qu'il y a à faire connaître la production scientifique francophone pour éviter que celle-ci tombe dans l'oubli. En lisant un récent manuel sur les études genre, elle s'inquiète de constater que la majorité des références sont anglophones et qu'il manque beaucoup de références françaises qui ont développé certaines analyses bien avant les travaux anglophones cités.

Annie Couillens est gestionnaire d'un fonds de revues (dont certaines très anciennes, informatisées) qui apparaissent sur le catalogue genre du site web « Portail genre ». Elle expose les nouveaux besoins de la communauté scientifique qui cherche désormais les revues en texte intégral sur le net et s'interroge sur le moyen à la fois de satisfaire cette nouvelle pratique et d'assurer la survie des revues.

Natacha Chetcuti, membre de la revue numérique *Genre, sexualité et société*, pose la question de la place des revues numériques dans le paysage de la recherche aujourd'hui.

Dominique Fougeyrollas représente la collection Bibliothèque du féminisme chez l'Harmattan et indique que les difficultés des revues rejoignent celles des éditeurs d'ouvrages et suggère que les deux aspects soient pensés ensemble.

Christelle Hamel, membre de la revue *Nouvelles questions féministes*, soulève la question des complications financières posées par la numérisation de la revue. Elle indique qu'en dépit d'une demande d'intégration de la revue dans la liste des revues de l'AERES, la revue n'a reçu aucune réponse à sa demande, ni même d'accusé de récep-

tion du dossier qui a été envoyé. Cette situation fait courir à la revue un risque de disparition.

DÉBAT

■ L'enjeu du classement des revues

Les chercheur-e-s sont désormais évalué-e-s de façon systématique par l'AERES. Cette évaluation repose sur les publications, d'où l'importance d'une reconnaissance des revues sur le genre comme revues scientifiques dans les listes officielles. Leur absence est néfaste. L'ANEF a procédé, avec Annie Couillens, à une comparaison du classement des revues élaboré par l'AERES avec celui élaboré par la European Social Foundation qui a fait apparaître que de nombreuses revues sur le genre sont absentes du classement français.

De telles absences ne peuvent être que préjudiciables à la bonne évaluation des chercheuses qui ont publié dans ces revues.

■ Comment les revues sont-elles classées et évaluées ?

Les participantes s'interrogent sur la composition des commissions d'évaluation des revues au CNRS et à l'AERES. Il est suggéré d'examiner le *sex-ratio* de ces commissions, ainsi que d'identifier si des chercheuses travaillant sur le genre y siègent. Plus globalement, quelles sont les compétences des personnes qui procèdent à ces classements? Faire cet examen est nécessaire à l'identification des processus qui pourraient conduire à un mauvais classement ou une absence de classement des revues sur le genre.

■ Quels sont les critères permettant de savoir comment la notoriété des revues est évaluée ?

Les revues sont notées en fonction de leur facteur d'impact dans les classements internationaux. Ce facteur est calculé par l'Institute for Scientific Information et est accessible pour chaque revue sur le site *Web of science*. Il paraît important que les revues francophones

soient référencées dans les bases de données internationales pour que les publications en français des chercheur-e-s soient prises en considération dans la mesure du facteur d'impact. Le score d'impact des chercheur-e-s compte dans l'examen des réponses aux appels d'offre européens.

Les questions suivantes ont été posées :

- Quelles démarches les revues doivent-elles faire pour être référencées dans les bases de données telles que *Francis*, *l'INIST* (Institut de l'information scientifique et technique), *Sociological Abstracts* ?
- Comment être intégrée dans le *Social Sciences Citation Index* ?
- Comment l'intégration dans les bases de données s'opère-t-elle ? Il est indiqué que tous les articles d'une revue ne sont pas intégrés dans les bases de données : il est toujours procédé à une sélection. Sur quels critères?

Deux suggestions ont été faites :

- Il serait pertinent de créer un réseau des revues francophones pour que les démarches soient faites collectivement et pour une meilleure diffusion des informations sur ces questions.
- Pour en discuter, il faudrait contacter Fabien Jobart de la revue *Société contemporaine* qui s'occupe du référencement des revues dans le *Social Sciences Citation Index*.

■ Les revues en ligne

Les revues en ligne sont récentes. Comment sont-elles évaluées par l'AERES ?

Se pose la question de leur archivage à long terme. Pourront-elles faire l'impasse sur l'impression papier ?

■ L'archivage des vieilles revues ou des numéros anciens

Des revues anciennes et disparues ou des numéros anciens de revues toujours existantes méritent d'être numérisés. Cette numérisation a un coût et pose des questions juridiques sur les droits d'auteur.

L'Institut pour l'histoire des femmes, situé à Amsterdam, a lancé un programme de numérisation de textes ayant marqué l'histoire du féminisme. L'ANEF est la correspondante française de cet Institut. Le projet nommé FRAGEN regroupe les 23 pays de l'Union européenne. Les Archives du féminisme pourraient être sollicitées pour discuter de cette question de l'archivage des revues.

Quel site de regroupement des revues faut-il choisir ?

- Le portail Cairn est payant pour les individus, mais les bibliothèques sont abonnées.
- Le portail Persee.
- Revue.org s'est spécialisée dans la numérisation.
- JSTOR réalise actuellement une plateforme des revues spécialisées sur le genre.

■ Diversifier la diffusion des savoirs féministes

Actuellement, le lectorat des revues est restreint au monde académique. Ne faudrait-il pas diversifier le lectorat mais aussi les supports de diffusion des savoirs féministes ? Créer une revue électronique en quatre pages comme le font les institutions telles que l'INSEE ou l'INED pourrait être un moyen de mieux diffuser les savoirs féministes vers les médias et les pouvoirs publics.

■ L'enjeu de la traduction

La diffusion des productions francophones vers le monde anglophone pose la question de la traduction systématique des numéros. Le constat est fait que les revues ne peuvent pas toujours recourir aux services de professionnel-le-s de la traduction. Or la traduction est un métier en soi. Le coût de la traduction est un obstacle.

L'Institut Émilie du Chatelet finance tous les ans la traduction d'un ouvrage. Traduire vers l'espagnol et pas seulement vers l'anglais apparaît également nécessaire.

Le ministère des Affaires étrangères pourrait être sollicité par les revues.

L'UNESCO dispose d'un service dédié à la « diffusion de la culture » et pourrait également être sollicitée pour des financements.

Il est suggéré que les revues genre se regroupent pour monter un dossier global de demande de subvention qui permettrait de financer une traductrice à temps plein sur un poste permanent qui ferait ce travail de traduction pour plusieurs revues.

Le 8 mars prochain, la Mission pour la place des femmes au CNRS organise une journée où il faudrait soulever les questions posées lors du présent atelier.

Ateliers « Mutualisation des ressources en ligne sur le genre » et « Programme d'action publique »

Animatrices : Erika Flahault et Françoise Picq



Annie Couillens

Elle est « chercheuse en documentation » pour le Portail Genre (Université 2, pôle SAGESSE). Elle a fait l'étude des besoins, du public et des ressources : où se trouve ce dont les lecteurs/trices ont besoin ?

Deux pôles sont identifiés : la bibliothèque Marguerite Durand et les Archives du féminisme (bibliothèque universitaire d'Angers) ainsi que des centres de ressources documentaires à usage de proximité. Il y a une multitude de sites Internet dont il n'est pas toujours facile d'analyser la pertinence scientifique. Il n'y a pas de catalogue informatisé et une recherche est souvent longue, fastidieuse, partielle.

L'idée du Portail genre est née de la nécessité de fédérer, de rendre visibles et valoriser les travaux sur le genre à travers la réalisation

d'un méta-catalogue informatisé ; de diriger les lecteurs/trices vers les documents et centres documentaires (Marguerite Durand, Archives du féminisme, CEDREF, Centre Louise Labé, SAGESSE, Aspasia). Il a été financé par le FSE (Fonds social européen), l'ANEF, le RING, le SDFE (Service des Droits des femmes et de l'égalité) et piloté par SAGESSE avec un réseau de partenaires. Après une étude de faisabilité et la rencontre des partenaires détenant des ressources documentaires, une première version du Portail a été réalisée. La création du méta-catalogue, intégrant les ressources informatisées, les enseignements et recherches en études genre et un volet information sur les institutions et associations, est en cours.

Certains problèmes se posent. La survie n'est pas assurée du point de vue financier mais on sait que le SDFE compte s'engager à nouveau. D'un point de vue scientifique, l'équipe Simone-SAGESSE ayant intégré le CERTOP, l'interdisciplinarité risque de faire disparaître la spécificité de ce fonds documentaire qui a déjà subi plusieurs tentatives de récupération par la bibliothèque de Toulouse 2. Le pôle SAGESSE est important, avec environ trente chercheur-e-s et quarante doctorant-e-s.



Annie Junter
(Rennes 2)

Elle insiste sur l'intérêt de travailler avec les collectivités territoriales. Elle évoque notamment le portail du GREF-Bretagne qui compte une entrée « Égalité professionnelle femmes-hommes » richement alimentée et organisée.

Dans un contexte de territorialisation des politiques publiques, il est judicieux d'identifier les priorités régionales et d'investir ces lieux. Les enjeux locaux obligent à prendre en compte la question des inéga-

lités ; les besoins d'expertise sont à saisir. Il faut toutefois être stratégiques quant au glissement des lieux de pouvoir, et apprendre à articuler les échelles territoriales en fonction des compétences propres. Les programmes restent définis au niveau national.

Le développement d'actions locales sur les questions d'égalité s'est appuyé sur l'engagement fort de quelques actrices qui ont joué de la légitimité acquise dans différents univers et qui ont saisi des opportunités d'agir ensemble. Elles ont échangé des savoirs, des expériences, des parts de légitimité et ont élaboré une grammaire commune. Elles ont ainsi contribué à inscrire l'égalité sur l'agenda territorial. La question se pose de la pérennisation de ces actions lorsque les personnes changent et de l'émergence d'un volontarisme politique durable. À l'heure actuelle, le maintien de ces agencements dépend toujours de l'engagement de ces femmes et de l'articulation qu'elles ont su établir entre vouloir, savoir et pouvoir.

Il y a les savoirs académiques, qui ont donné leur légitimité aux études féministes et ont permis leur diffusion dans le domaine public. Il y a les savoirs de l'expérience et les savoirs des inégalités; il faut faire attention à ce que le fossé ne se creuse pas, à ne pas nous couper de la connaissance concrète.

Les échanges qui ont suivi les propos introductifs présentés ci-dessus peuvent être résumés de la façon suivante :

– Il est important d'investir le Centre francilien de ressources pour l'égalité.

– Concernant les collectivités, il faut identifier les pôles de compétitivité et tenter de s'y glisser.

– Sur le financement du Portail, une idée : investir les universités numériques (Humanités) qui obtiennent des financements importants (nombreuses universités partenaires, dont Toulouse 2).

– Il faut également poser la question de la transmission, Annie Couillens, seule documentaliste du réseau, étant à deux ans de la retraite.

– Le Portail Genre, hébergé à Toulouse, a vocation à être et à rester un point d'entrée qui redirige vers les autres ressources. Pour asseoir le travail réalisé jusque-là, il faut pointer les ressources existantes, les analyser, refaire une analyse du public auquel on s'adresse et une évaluation du portail dans sa forme actuelle par ses utilisateurs/trices

– Un chapitre du Livre blanc doit être consacré à toutes ces questions.

– Il faut rassembler les acteurs/rices, construire une perspective de collectivisation et de financement, organiser une réunion trimestrielle et donc réunir les autres centres ou sites ressources afin de clairement répartir les rôles (éviter les redondances et afficher les spécificités de chacun) et que chacune réalise la part de travail à laquelle elle s'est engagée.

– Il faudra contacter (et/ou re) inviter à nos prochaines rencontres le RING, les responsables du Recensement CNRS, de la liste EF-L, l'Institut Émilie du Châtelet, le Centre francilien de Ressources sur l'égalité ; il faudra également penser aux Portails locaux (par exemple celui de Bretagne), ainsi que les réseaux belges qui pratiquent la mutualisation des ressources.

– Nous pourrions enfin recenser et centraliser (sur le site de l'ANEF, par exemple) les outils pédagogiques d'accompagnement à l'égalité filles-garçons, à la lutte contre les violences faites aux femmes, etc.

Annexe

Former les professeur-e-s à l'égalité filles/garçons : une gageure ?



V. Lizan-Esquerrétou
Equipe « Genre et Education »,
IUFM Midi-Pyrénées,
Université de Toulouse 2-Le Mirail

À paraître dans les actes du colloque « Rapports de genre, rapports de classe : femmes, travail et métiers de l'enseignement ». *IUFM D'Aquitaine/Espaces Marx, Bordeaux, 12-13 novembre 2009.*

C'est un fait : selon le métier exercé, la proportion de femmes et d'hommes qui l'exercent varie. Par exemple, les femmes sont très largement majoritaires au niveau du professorat des écoles (99 % de femmes en classe maternelle) ; elles sont très largement minoritaires au niveau du professorat des universités (en 2007, 37 femmes professeur-e-s des universités en 25^e section du CNU – « Mathématiques » – pour 538 hommes, par exemple). On sait aussi maintenant que, très tôt, les orientations sont sexuées, engendrant ainsi une manière de ségrégation entre filles et garçons et ceci malgré la mixité, qui a été instaurée dans tous les établissements publics d'enseignement (sans qu'elle soit explicitement nommée) par l'article 1 de la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation (loi Haby ¹) : « Pour favoriser l'égalité des

1 - La loi Haby est abrogée depuis le 22 juin 2000.

chances, des dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire. » Le terme « mixité » est entré dans le Code de l'éducation, via la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation, dans l'article 1 : « Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur [...] contribuent à favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes ». Cette loi a également été abrogée le 22 juin 2000. Cette formulation est néanmoins restée dans l'article L. 121-1 du Code de l'éducation jusqu'au 23 avril 2005, date de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École. Elle a alors été remplacée, toujours dans le même article, par « Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur [sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. Ils] contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation », reprenant l'article 5 de la loi. C'est encore la formulation actuelle.

Chaque professeur-e, qui côtoie ses élèves plusieurs heures par semaine (pour la majorité d'entre eux-elles), et ceci tout au long d'une année scolaire, est évidemment un formidable vecteur de transmission, notamment pour l'égalité filles/garçons, pour peu que chaque professeur-e en ait conscience, ait été sensibilisé-e aux questions de genre, ait réfléchi à la prise en compte de l'égalité filles/garçons dans ses classes.

L'idée est cependant relativement récente : il aura fallu 25 années depuis l'instauration de la mixité dans les établissements pour qu'on trouve l'idée d'une nécessaire formation des acteurs du système éducatif dans la « Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif » qui a été signée par plusieurs ministères le 25 février 2000 (B.O. n°10 du 9 mars 2000). C'est au chapitre « 3 – Renforcer les outils de promotion de l'égalité et la formation des acteurs », au début de l'alinéa « 3.2 Former l'ensemble des membres de la communauté éducative à l'égalité des chances ».

– Introduire systématiquement une formation spécifique dans la formation initiale des enseignants au sein des IUFM, des centres de formation des conseillers d’orientation-psychologues, du centre de formation de la direction des personnels administratifs, techniques et d’encadrement, ayant pour thème l’élargissement des choix professionnels des filles et des garçons, les rôles sociaux des hommes et des femmes, l’identification des stéréotypes. Introduire de même une formation spécifique dans la formation initiale des personnels d’éducation-surveillance et des autres agents de la communauté éducative de l’enseignement agricole.

– Élaborer un module de formation sur l’égalité des chances pour la formation continue des personnels de l’ensemble de la communauté éducative. Ce type de formation concernera également les membres des corps d’inspection et les personnels de direction.

– [...] ».

Cette idée d’une formation des professeur-e-s a été reprise dans la « Convention pour l’égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif » signée en 2006 par huit ministères (*B.O.* 5 du 1^{er} février 2007). C’est toujours le chapitre « 3 - Intégrer l’égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelles et pédagogiques des acteurs et actrices du système éducatif ». Voici son introduction et l’alinéa 3.1. :

« Les différents objectifs de la présente convention impliquent une formation à l’égalité des membres du système éducatif, tout autant pour la mise en œuvre d’une éducation à l’égalité que pour une meilleure prise en compte de la mixité dans l’exercice quotidien de leur métier. Favoriser l’égalité entre les sexes doit ainsi constituer un objectif transversal de l’action éducative, aussi bien à titre individuel qu’à titre collectif dans le cadre des projets d’établissements. En ce sens, les Parties s’engagent à :

3.1. Former l’ensemble des acteurs et actrices du système éducatif à l’égalité ;

- Réaliser un support adapté de formation à l'égalité, à destination des centres de formation des enseignants ;
- Développer la formation de formateurs à l'égalité ;
- Généraliser la formation à l'égalité des membres du système éducatif dans le cadre de leur formation initiale et continue ;
- Diffuser auprès des acteurs et actrices des guides d'accompagnement pédagogique axés sur l'égalité et la prévention des violences. Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte. »

Avant 2000, il n'y a eu que quelques lieux en France qui ont dispensé, de façon sporadique, quelques formations aux questions d'égalité filles/garçons à des professeur-e-s¹. Avec la Convention signée en 2000 qui prévoit une formation systématique, il y en a un peu plus, mais on est encore bien loin du compte. Voilà ce qu'en dit le bilan de la Convention établi en mars 2006 (ftp://trf.education.gouv.fr/.../egalite/bilan_filles_garcons_2006.pdf) en p. 12, dans la rubrique « La sensibilisation et la formation des acteurs » :

« - La formation des chargés de mission académique à l'égalité a été régulièrement assurée à raison d'une centaine d'heures en 4 ans, par la mission nationale pour l'égalité et la parité.

De nombreuses actions de formation continue se sont développées dans les académies depuis 2000, sous forme de conférences, de colloques ou de stages.

Par ailleurs, si l'objectif de systématisation d'un module dans la formation des futurs enseignants à l'IUFM, n'est pas encore atteint, la direction de l'enseignement scolaire a recensé des actions de sensibilisation dans les deux tiers des académies ;

1 - C. FONTANINI & V. LIZAN. 2002. L'égalité des chances et la formation des maîtres : en marche ? *Femmes et maths* 6.

Entre 2001 et 2005, 18 IUFM ont introduit la question de l'égalité des sexes dans leur cursus. Cette démarche reste modeste, les stagiaires bénéficiant en moyenne d'une formation annuelle de 3 à 6 heures. Sa mise en œuvre n'est pas sans présenter de difficultés et repose souvent sur la volonté d'acteurs très motivés. Cette sensibilisation prend des formes diverses : modules obligatoires (dans sept IUFM), modules facultatifs (dans onze IUFM), une prise en compte transversale à l'orientation, mais aussi à l'éducation à la citoyenneté, à l'approche des violences ou de l'éthique professionnelle ; des conférences ou colloques, des mémoires professionnels, la formation des formateurs. »

On n'a pas encore de bilan de la Convention 2006¹, mais il sera intéressant d'évaluer si la situation a quelque peu évolué ou bien, au contraire, régressé depuis les actions mises en place lors de la précédente Convention, la motivation des actrices et acteurs s'émuissant au fil des années face aux difficultés et résistances rencontrées et déjà signalées dans le bilan 2006. D'après Armelle Le Bras-Chopard², « La rectrice Marie-Jeanne Philippe, lors de la réunion du comité de pilotage du 29 octobre 2008, notait « une grande variété des situations en matière de formation des enseignants » et constatait que « les séminaires consacrés à la thématique de l'égalité entre les filles et les garçons mobilisent peu : les enseignants ont rarement conscience qu'ils reproduisent des schémas ». Elle constate à nouveau, lors de la jour-

1 - Marie-Jo ZIMMERMANN, députée, a déposé en novembre 2008 un rapport d'activité pour la période de juillet 2007 à novembre 2008, au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale. Ce rapport comporte, à partir de la page 46, un recensement des formations à l'égalité en IUFM, mené en janvier 2008 par la délégation. Moins de formations « genre » qu'en 2006 y sont recensées ; et les détails repris permettent d'appréhender combien les situations sont disparates d'une académie à l'autre.

2 - A. LE BRAS-CHOPARD. 2009. La « Convention pour l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif ». Congrès AFSP, Grenoble.

née inter-académique/inter-réseaux qui se tient à Nancy à l'initiative du comité de pilotage le 15 juin 2009, « le déni des enseignants qui pensent se comporter de manière fondamentalement asexuée » alors même que « relayant des représentations stéréotypées », eux « et les équipes éducatives ont pourtant des comportements différenciés selon qu'il s'agisse d'une fille ou d'un garçon ». » Autre exemple, pendant plusieurs années, des ateliers « Egalité filles/garçons » ont été proposés aux journées régionales de l'APMEP (Association des professeurs de mathématiques) par des membres de l'association *femmes et mathématiques*. Ils n'ont jamais attiré grand monde, le dernier n'a même attiré personne alors que le congrès réunit chaque année plusieurs centaines de professeurs de mathématiques de collège ou de lycée¹.

La période actuelle correspond à une réorganisation profonde de la formation des maîtres sous la forme de masters (circulaire n° 2009-1037 du 23 décembre 2009 « Mise en place des diplômes nationaux de master ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement – rentrée 2010 », BOESR n° 1 du 7 janvier 2010). On pourrait alors penser que cette nécessité de remanier les plans de formation sera l'occasion d'introduire une formation à l'égalité filles/garçons dans les masters. Ce n'est pas si simple.

D'abord parce que la Convention 2006 n'est pas connue de tout le monde, même si elle a été publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale en février 2007 ; en effet, elle n'est pas ou peu relayée dans les textes qui ont suivi. Ainsi, par exemple, le « Cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM »¹ (B.O. 1 du 1^{er} janvier 2007) précise en p. VI que « La mise en œuvre du cahier des charges

1 - R. CRÉPIN, *Inégalités par la mathématique*, APMEP (2010) accessible sur la Toile à l'adresse <http://www.apmep.asso.fr/spip.php?article3586>.

2 - Le « Cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM » a été supprimé par le B.O. n° 29 du 22 juillet 2010. Ce même B.O. maintient en l'état les dix compétences déclinées en connaissances, capacités, attitudes.

de la formation des maîtres s'appuie sur le décret du 11 juillet 2006 définissant le socle commun de connaissances et de compétences, les arrêtés définissant les programmes d'enseignement ainsi que les circulaires, les notes de service et les autres textes officiels précisant les engagements éducatifs de l'institution scolaire, notamment l'éducation à la santé et l'éducation à l'environnement pour un développement durable avec les obligations résultant de la mise en œuvre de l'article 8 de la Charte de l'environnement. » Qui connaît l'ensemble des « circulaires, notes de service et autres textes officiels précisant les engagements éducatifs de l'institution scolaire » ? La Convention 2006 fait partie des « autres textes officiels » qui doivent s'appliquer : faute de rappel, elle est réservée aux seul-e-s initié-e-s qui en ont connaissance, et qui devront convaincre leurs collègues de mettre en œuvre une Convention, devenue en quelque sorte implicite du fait qu'elle a été passée sous silence. Il est plus explicitement question de mixité et d'égalité hommes/femmes dans la première et dans la sixième des dix compétences répertoriées dans le Cahier des charges. Dans la première, « Agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable », il est écrit : « Le professeur connaît : - les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ; - [...] ». La sixième compétence « Prendre en compte la diversité des élèves » débute par la phrase « Le professeur met en œuvre les valeurs de la mixité, qu'il s'agisse du respect mutuel ou de l'égalité entre tous les élèves ». Et la partie « Attitudes » de cette compétence est : « Le professeur veille : - à préserver l'égalité et l'équité entre élèves ; - à ce que chaque élève porte un regard positif sur lui-même et sur l'autre. » Cependant, il s'agit ici de deux expressions pour la compétence 1 et de deux phrases pour la compétence 6, alors que les connaissances, attitudes et capacités des dix compétences sont détaillées sur sept pages. Mais il y a beaucoup d'implicite à ce niveau également car, sans qu'il soit signalé, le paramètre « genre » croise les huit autres compétences. Par exemple, il s'agira de concevoir et mettre

en œuvre son enseignement (compétence 4), d'organiser le travail de la classe (compétence 5), ou bien d'évaluer les élèves (compétence 7) pour que filles et garçons tirent le meilleur profit de leur temps scolaire.

Un phénomène analogue se produit pour le socle commun des connaissances et des compétences mis en place par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École d'avril 2005 : le socle énumère sept compétences travaillées à l'école et au collège et déclinées chacune en connaissances, capacités, attitudes ; dans la compétence 6 (« Les compétences sociales et civiles »), il est explicitement question de refus des préjugés et stéréotypes et de respect de l'autre sexe, parmi bien d'autres choses ; et d'un autre côté, plusieurs thèmes du socle peuvent être envisagés sous un aspect « genre » non explicitement dégagé.

Enfin, la compétence 1, « Agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable », sera désormais évaluée lors des épreuves d'admission de tous les concours externes de professeurs et du concours externe de CPE à partir de la session 2011 (Cf. arrêté du 28 décembre 2009 paru au *J.O.* du 6 janvier 2010 qui précise les nouvelles modalités des concours de recrutement). De fait, mixité et égalité entre les hommes et les femmes entrent dans le programme des concours de recrutement des professeurs et des CPE. C'est une bonne raison pour que les questions de genre intéressant professeurs et CPE dans l'exercice de leur fonction soient enseignées dans les masters préparant aux métiers de l'enseignement. Une fois acceptée cette idée, avec quel volume horaire ? La définition de la notion de genre et son épistémologie, la prise de conscience de ses propres stéréotypes et leur déconstruction, la réflexion sur des pratiques favorisant l'égalité dans ses classes nécessite du temps, du temps à prendre sur d'autres thèmes. Et ils ne manquent pas : éducation à la santé et à la sécurité, éducation au développement durable, éducation à la citoyenneté, éducation à la sexualité, prévention de la violence, etc. Chaque thème

vient avec l'appui de ses propres textes institutionnels : constitution, charte, circulaires, arrêtés, textes généraux, programmes d'enseignement, etc. Cela fait un nombre important de sujets à aborder dans la formation des professeurs. Faut-il les aborder tous au même niveau ? Y a-t-il des priorités ? Des modes ?

Chaque année, le MEN édite, généralement au printemps, la circulaire de rentrée, qui détermine les priorités de l'année scolaire débutant au mois de septembre qui suit. Au fil des années depuis la parution de la Convention 2006, ce qui concerne les questions de genre s'éémousse, s'y dilue dans d'autres problématiques. La circulaire de rentrée 2007 qui était la première à suivre la signature en juin de la Convention 2006 comportait tout un chapitre sur « L'égalité des filles et des garçons dans le système éducatif »¹, signalant la mise en

1 - 3.2 L'égalité des filles et des garçons dans le système éducatif. Cosignataire avec sept autres départements ministériels de la convention quinquennale pour l'égalité des filles et des garçons dans le système éducatif, le ministère de l'éducation nationale s'est engagé à renforcer son action pour promouvoir l'égalité entre les sexes, conformément aux principes fondateurs énoncés dans l'article L. 121.1 du code de l'éducation modifié par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. La mise en œuvre de cette convention constitue une priorité de l'année scolaire à venir. Donner aux filles et aux garçons une égale ambition scolaire. En ce qui concerne l'enseignement scolaire, cette action vise d'abord à améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi. Force est de constater que les filles ont de meilleurs résultats que les garçons en termes de durée moyenne des études, de niveau de diplômes, de taux de réussite aux examens mais qu'elles demeurent peu présentes dans les filières les plus porteuses d'emploi. L'orientation des filles et des garçons est trop souvent le reflet de déterminismes qui restreignent leurs parcours. En particulier, les filles hésitent encore à s'engager dans des études scientifiques et techniques. L'objectif ambitieux d'une augmentation de 20 % des filles dans les terminales S, STI et STL d'ici à 2010, retenu comme indicateur de performance dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF, demande que chaque établissement identifie ses marges de progrès et ses moyens d'action et les intègre

œuvre de la Convention 2006 comme une priorité de l'année scolaire 2007-2008, et s'appuyant sur des objectifs chiffrés en matière d'éducation et d'orientation professionnelle à atteindre à l'horizon 2010 et qui ont été déterminés par le sommet européen de Lisbonne 2000. La Convention 2006 est encore citée comme un texte de référence dans la circulaire de rentrée 2008, néanmoins l'esprit évolue : il y est toujours question de l'orientation des filles vers les filières de sciences ; et, l'égalité entre les hommes et les femmes est associée à la lutte contre les discriminations. Ainsi, la circulaire de rentrée 2008 fixait dix orientations prioritaires pour l'année 2008-2009 ; dans la quatrième, « Découvrir les métiers et les formations pour mieux s'orienter », on lit : « L'année 2008-2009 devra marquer une avancée significative pour la parité filles-garçons dans les séries scientifiques et techniques du baccalauréat, prévue à l'horizon 2010 » ; dans la neuvième, « Lutter contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie », on lit : « L'école doit offrir à tous les enfants des

dans le volet "orientation" de son projet d'établissement. Il convient à la fois de sensibiliser tous les acteurs de l'orientation à cette donnée, notamment en tenant à jour des données statistiques sexuées au niveau académique comme au niveau local, et de mener auprès des élèves une information ouverte sur la diversité des champs professionnels en se gardant de tout stéréotype. Faire de l'école le lieu où s'apprend l'égalité des sexes. L'action menée en matière d'orientation ne peut porter ses fruits que si, en amont, et tout au long de leur scolarité, les jeunes développent une vraie culture de l'égalité entre les sexes. Cet apprentissage de l'égalité, basé sur le respect de l'autre sexe, s'inscrit dans l'une des compétences civiques et sociales définies par le pilier 6 du socle commun. Il implique notamment la mise en œuvre d'actions de prévention des comportements et violences sexistes, et ce dès le plus jeune âge. Objectif transversal de l'action éducative aussi bien individuelle que collective, l'apprentissage de l'égalité entre les sexes est un thème fédérateur auquel les projets d'établissement doivent faire toute sa place, en liaison avec le programme d'action des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

chances égales et une intégration réussie dans la société. Sa mission est donc aussi de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, de permettre une prise de conscience des discriminations, de faire disparaître les préjugés, de changer les mentalités et les pratiques. Au sein des établissements, une importance particulière devra être accordée aux actions visant à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la personne : violences racistes et antisémites, violences envers les filles, violences à caractère sexuel, notamment l'homophobie ». La Convention 2006 n'est plus citée comme texte de référence dans les circulaires de rentrée suivantes. Celle de 2009 comporte quinze priorités. Dans la priorité « Lutter contre la violence et les discriminations », on lit : « L'École est un lieu où s'affirme l'égalité de tous les êtres humains : la communauté éducative doit faire preuve de la plus grande vigilance et de la plus grande fermeté à l'égard de toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie et de sexisme. » ; et dans la priorité « Permettre aux élèves de mieux choisir leur orientation », on lit : « En collège, [...] Il [le parcours de découverte des métiers et des formations] aide les filles et les garçons à diversifier leurs choix d'orientation en dehors de tout préjugé sexué. » Le reste est de l'ordre de l'implicite, quand il est question de « combattre l'autocensure », par exemple. La circulaire de rentrée 2010 est organisée autour de cinq grands principes directeurs. C'est dans le troisième principe, « Responsabiliser les équipes et les élèves à tous les niveaux », dans le paragraphe 1.3.5. « Prévenir et lutter contre la violence et les discriminations » qu'on lit : « Ils [les établissements] s'attacheront aussi à promouvoir l'égalité entre les sexes à tous les niveaux d'enseignement, par un apprentissage précoce qui permet de combattre les représentations stéréotypées et de construire dès la maternelle d'autres modèles de comportement, notamment en matière de choix et d'ambition scolaires. » On peut noter ainsi que la place des questions de genre dans les circulaires de rentrée subit de fortes variations d'une année sur l'autre, jamais complètement oubliées mais rarement considérées comme prioritaires, l'effet *mainstreaming* en quelque sorte. D'autres thèmes connaissent, par contre,

une attention plus constante et occupent davantage le terrain, le développement du numérique par exemple.

En conclusion, il semble que le chemin est encore long pour qu'une formation effective des professeur-e-s aux questions relatives à l'égalité entre les filles et les garçons devienne systématique et ne reste pas le fait d'individus ou de groupes isolés, convaincus que c'est une des clefs pour un meilleur développement, tant des personnes que de la société, dont tout le monde tirerait profit : il s'agirait de ne plus gaspiller des talents mais au contraire de les épanouir. À l'Université de Toulouse, par exemple, malgré les efforts déployés, les chamboulements dans la formation des professeur-e-s induits par la mastérisation ne permettront pas de donner à tou-te-s les étudiant-e-s se destinant aux métiers de l'enseignement une formation initiale aux questions d'égalité femmes/hommes dans les masters ad hoc : les textes ci-dessus dont on a entrevu les limites n'ont pas permis de passer outre certaines résistances. La mastérisation aura-telle été un rendez-vous raté ? Ou bien au contraire un jalon posé vers l'avenir ? Avec la LRU et l'autonomie des Universités qui se met en place, le contexte change. Les Conventions 2000 et 2006 sont des balises sur le chemin de la formation aux questions de genre, trop peu relayées pour être efficaces, trop peu puissantes pour être décisives. Aujourd'hui, l'égalité entre les femmes et les hommes, inscrite dans l'article 1 de la Constitution de 1958 (« La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »), on en parle, et c'est un progrès, mais trop souvent encore avec un sourire entendu au coin des lèvres : « Tu vois, nous avons invité une conférencière ». Il s'agirait maintenant de ne pas se contenter de l'affichage, d'aller au-delà, et de passer à l'acte en quelque sorte. Le prolongement de la Convention 2006 qui arrive à terme en 2011 donnera sans doute le ton pour la période à venir.

Livres

Comptes rendus

Évelyne DIEBOLT. 2010. *Matériaux pour l'histoire du Mouvement Jeunes Femmes (1950-2010)*. Paris : Publications Mouvement Jeunes Femmes et Michel Houdiard Éditions, 451 p.

Après 1945, le mouvement protestant œcuménique Jeunes Femmes, constitué de jeunes issues du protestantisme et formées dans les Unions chrétiennes de jeunes filles, commence à voir le jour, grâce à des réunions, d'une part de jeunes ménages et, d'autre part, de jeunes femmes. Les premières « Jeunes Femmes » abordent toutes les questions sans tabou, de la contraception à l'acquisition de la culture politique. Elles essaient d'étendre leurs champs d'intérêts en faisant venir des conférenciers brillants qui traitent de tel ou tel sujet, à leur demande.

La formation à Jeunes Femmes leur fait développer une complicité bienveillante entre elles. Elles apprennent à s'exprimer oralement dans un groupe féminin de parole et de réflexion. Elles reçoivent une écoute respectueuse de la part des personnes présentes, ce qui les libère, et les discussions s'animent.

Grâce à un financement de femmes presbytériennes américaines, Jeanne Lebrun, une des fondatrices, secrétaire des Unions chrétiennes de jeunes filles, parcourt la France pour faire éclore des groupes locaux. Le mouvement prend de l'expansion jusqu'à atteindre plus de dix mille participantes dans les années 1960 et 1970.

Malgré des vicissitudes, le mouvement est toujours vivant. De 1949 à 1981, il publie la revue *Jeunes Femmes*, de bon niveau intellectuel et spirituel. Cette publication crée des liens entre les adhérentes.

Historienne, docteur ès lettres, Évelyne Diebolt s'est spécialisée dans l'histoire du secteur associatif sanitaire, social et culturel français au XX^e siècle. Elle a effectué de nombreuses études pour des organismes privés, publics et internationaux. Pour commémorer le centenaire de la loi de 1901 sur les associations, elle a organisé, en mai 2001, à l'Assemblée nationale, un colloque international de trois jours *Un siècle de vie associative : quelles opportunités pour les femmes?* dont le mouvement Jeunes Femmes a assuré la logistique. Depuis 2000, elle fait des recherches pour que les traces et les éléments de l'histoire du Mouvement ne soient pas perdus. Elle a réuni ces matériaux dans l'ouvrage qu'elle publie aujourd'hui.

Nicole Fouché, CNRS/EHESS

Erika Flahault. 2010. *Une vie à soi, Nouvelles formes de solitude au féminin*, Paris : Presses Universitaires de Rennes, 200 p.

Erika Flahault est sociologue et c'est donc sous l'angle de la sociologie qu'est abordée la question de la solitude au féminin, mais d'une sociologie féministe, c'est-à-dire qui prend en compte les enjeux en termes d'indépendance, économique et de statut matrimonial, de ces femmes confrontées à une situation de solitude dite marginale dans notre société actuelle qui ne la mesure qu'à l'aune du couple conjugal. Et ce surtout, bien sûr, pour les femmes, comme le très intéressant et très exhaustif historique, en particulier des représentations véhiculées par la presse au cours du siècle dernier (le XX^e donc !) qui ouvre ce livre le démontre. D'où ce joli titre qui pose d'emblée la question de la nécessité d'un espace à soi, la référence à la célèbre *Chambre à soi* de Virginia Woolf étant élargie à la vie toute entière. La conclusion qui résume cette première partie montre qu'effectivement le soubassement de ces représentations est « une réelle hostilité à voir la femme devenir personne libre ».

La deuxième partie porte directement sur les parcours de vie d'une trentaine de femmes, dont aucune ne nous est étrangère, même

si on peut hésiter à se reconnaître entièrement chez l'une ou l'autre ! Quant à moi, psychologue, je n'ai pu m'empêcher de penser et de lire ces comptes rendus ou textes d'entretiens aussi en termes d'indépendance psychique, en ayant en tête un article de Winnicott, « La capacité à être seul », qui va dans le même sens que les analyses d'Erika Flahault. À savoir que pour pouvoir vivre seul, il faut avoir acquis dès la toute petite enfance une solide capacité intérieure à être seul.e en présence d'autrui, de la mère en particulier, c'est-à-dire une autonomie psychique qu'on voit donc bien revendiquée par certaines des femmes interviewées, mais pas toutes, loin s'en faut, indépendamment de leurs conditions matérielles. D'où la classification originale d'Erika Flahault, qui propose trois profils de femme suivant leur capacité à cette autonomie, toutes vivant en situation d'une même solitude « résidentielle ».

Tout d'abord, des « femmes en manque » : c'est-à-dire neuf pour lesquelles vivre seule se vit mal, comme un « déclassement social » pour ces femmes les plus marquées par les rôles traditionnels, vivant sous une priorité qui est celle du temps domestique, habituées qu'elles ont été à servir autrui, que ce soit le mari, les enfants, petits-enfants ou encore les parents.

Le deuxième profil nous fait progresser dans l'autonomie : quinze « femmes en marche » pour lesquelles l'appropriation du temps « pour soi » est prioritaire contre la contrainte domestique.

Le troisième est celui auquel nous espérons toutes peu ou prou appartenir, malgré quelques aléas : « les apostates du conjugal », c'est-à-dire celles qui ont su « se constituer une identité individuelle en dehors du couple ou en son sein », et qui vont s'approprier un temps dont elles entendent bien jouir pour elles seules. Notons qu'elles sont moins nombreuses, sans doute parce que toutes n'ont pas eu ce qu'Erika Flahault a repéré comme éléments facilitateurs : une enfance assez peu traditionnelle, un modèle maternel de femme active, éléments qui expliquent qu'elles vont vivre de façon radicalement différente

une éventuelle rupture conjugale. Et ce sont les mieux loties qui arriveront à cet idéal qui conclut cet ouvrage extrêmement enrichissant et agréable à lire : « La capacité à vivre seule, construite dans le cadre d'une vie étape de vie solitaire, constitue assurément un élément fort de la capacité à vivre une vie à soi, y compris dans le cadre conjugal ou familial. »

Annik Houel

Lydie GUÉRET-TALON et **Florian SALA** (dir.). 2010. *Être homme ou femme dans les organisations. Contributions à l'éclosion de l'économie de la connaissance*. Paris : L'harmattan.

L'Institut de Psychanalyse & Management est une association visant à contribuer au développement de la recherche psychanalytique dans le champ du management des organisations. Elle rassemble des praticiens, des cadres et des enseignants, et elle tient un colloque annuel en partenariat avec une institution d'enseignement du management. Cet ouvrage est tiré du XVII^e colloque, organisé en 2009 avec CERAM, qui visait à apporter un éclairage psychanalytique sur « la problématique de la production de connaissances au sein des organisations humaines où, fatalement, la diversité des individus se rencontre, s'apprivoise, s'affronte, s'adapte ou est niée ». Quelles connaissances nouvelles sur le thème du genre dans les organisations apporte-t-il ? Disons tout de suite que l'approche du genre comme une relation est parfois oubliée au profit d'un regard porté sur certaines femmes, et que les généralisations sur les femmes et les valeurs féminines ne sont pas absentes de l'ouvrage. Cependant, ce recueil contient des perspectives de recherche originales, ainsi que des synthèses très riches.

L'ouvrage est divisé en trois parties. La première partie fait le point des recherches sur plusieurs aspects de la place respective des hommes et des femmes dans les organisations. On y trouve notamment une synthèse précise et claire des explications anthropologiques de

l'origine de la domination masculine (D. Delanoë). La large revue des études sur le genre du *leadership*, et l'impact des différentes représentations sur la GRH et la carrière des femmes, effectuée par un binôme sociologue/psychanalyste (A. Cornet et S. Cadalen), est fort bien faite. On peut cependant regretter que le côté « sombre » de l'exercice du pouvoir (plaisir d'abaisser, de dominer, voire d'humilier) ne soit pas évoqué, alors que les questions de souffrance au travail et de harcèlement (sexuel ou non) dans les organisations font l'objet d'études nombreuses depuis plusieurs années, et que les métaphores et emprunts à la littérature guerrière ont envahi le champ de la stratégie d'entreprise. Dans le champ politique, les passions qui alimentent la recherche et l'exercice du pouvoir ont souvent été exposées par les acteurs eux-mêmes. De son côté, C. Falcoz montre l'apport des études sur les hommes et les masculinités, ainsi que sur les objets « *queer* », à la compréhension des figures dominantes dans l'entreprise, notamment l'archétype viril du manager hétérosexuel.

La deuxième partie est centrée sur la transmission et l'apprentissage en relation avec une figure maternelle ou paternelle. En particulier, le premier article (J.-C. Sardas et C. Dalmasso) propose une interprétation intéressante de la relation entreprise-individu comme une relation mère-enfant, qui permettra peut-être de relire les relations de genre dans les organisations à cette lumière. C. Bourion et S. Person ont mené une enquête sur les dimensions de l'imaginaire et du symbolique qui ont influencé le parcours d'élèves de ZEP ayant intégré une école de commerce : elles s'expriment en particulier par le soutien du père et le désir de ne pas le décevoir. On peut simplement regretter que l'analyse des discours des élèves ne distingue pas ceux des garçons et des filles. L'article de F. Sala est très stimulant par son éclairage psychanalytique. « Le pervers contemporain, interroge-t-il, n'est-il/elle pas le/la plus efficace dans l'art de manager, de diriger et de commander les hommes et les femmes ? Les grandes écoles de business, les universités les plus reconnues, n'ont-elles pas comme

but principal finalement de recruter et surtout de mettre sur le marché du travail des pervers solides, associant narcissisme et paranoïa ? » (p. 259). Le cas clinique d'une patronne, qu'il décrit, laisse apercevoir l'entremêlement de discours et comportements placés sous le signe de l'efficacité et de la rationalité, et un vécu complexe d'amour et de haine, tissé de l'héritage de la domination paternelle, des relations d'autorité avec mari et enfants, et d'une liaison lesbienne avec une des employées. On salue la perspective ainsi ouverte, même si les caractéristiques du cas portent le germe d'une équation abusive entre patronne et lesbienne.

La troisième partie rassemble des contributions sur la répartition des rôles dans les organisations. L. Bobot a mené une étude expérimentale visant à comparer les capacités des hommes et des femmes en matière de négociation, et il montre que l'absence de différences laisse intacte la question de la sous-représentation féminine dans les métiers commerciaux. La recherche de terrain d'O. Mérignac sur la sélection des candidats/tes à la mobilité dans les entreprises internationales apporte un éclairage fin sur les processus de discrimination, nourris par des préjugés sans fondement.

En conclusion, malgré le sous-titre de l'ouvrage, la question de l'économie de la connaissance est rarement prise en compte explicitement dans les articles, mais l'ouvrage apporte des ouvertures intéressantes pouvant nourrir les travaux de chercheurs sur le genre dans les organisations.

Chantal Morley

Larissa ORNELLAS. 2009. *La mélancolie au féminin, Les rapports mère-fille en lumière.* Paris : L'Harmattan, 254 pages.

Les lectrices du *Bulletin de l'ANEF* ne sont peut-être pas toutes féruées de psychanalyse, mais toutes ont ou ont eu si ce n'est une fille, en tout cas une mère, et voudront peut-être s'attaquer à cet ouvrage, issu

très directement d'une thèse en psychanalyse soutenue à l'Université Paris VII, au texte donc assez ardu, mais pédagogiquement explicite.

L'auteure donnant un seul exemple clinique issu de sa pratique, je me permettrai d'illustrer sa démonstration théorique par un exemple connu de toutes, en tout cas de toutes celles qui n'ont pas eu la malencontreuse idée de suivre les bons conseils de notre bon président quant à l'inutilité de lire *La Princesse de Clèves* qui passe, hormis pour un chef d'œuvre de la littérature, pour un cas d'école de la mélancolie.

Je ne m'attache pas à reprendre les définitions de la mélancolie en général : chose longuement faite dans ce livre, à partir de Freud, bien sûr (*Deuil et Mélancolie*), mais aussi de certains de ses disciples immédiats tels Karl Abraham ou Melanie Klein, ou de psychanalystes actuels (André Green, Julia Kristeva, Geneviève Morel, Pierre Fedida et Marie-Claude Lambotte) sans qu'on sache d'ailleurs toujours qui parle, de l'auteur du livre ou de l'auteur cité, l'usage des guillemets étant assez aléatoire. Je me centre plutôt sur l'aspect annoncé comme central, les rapports mère-fille, mais traité spécifiquement seulement en fin d'ouvrage, dans une conclusion un peu confuse.

L'auteure veut montrer que, dans la mélancolie féminine, il s'agit d'une identification imaginaire massive à la mère, image dans et à laquelle la femme reste aliénée. La mère, pose Larissa Ornellas en introduction, « représente cet idéal du moi, tout puissant, auquel il est impossible de répondre. Cette image idéale, ou moi-idéal, que la mère a projetée pour sa fille, est basée sur un surmoi extrêmement sévère. La mélancolie de la fille est liée à cette incapacité d'atteindre les idéaux du moi projetés sur elle par sa mère. » Illustrons donc avec la princesse de Clèves, à laquelle la mère dit gentiment sur son lit de mort : « Si quelque chose était capable de troubler le bonheur que j'espère en sortant de ce monde, ce serait de vous voir tomber comme les autres femmes ; mais si ce malheur doit vous arriver, je reçois la mort avec joie, pour n'en être pas le témoin. »

La femme mélancolique, dit Lambotte citée par Larissa Ornellas, « met la mère à la place d'un modèle idéal à suivre, au point de mettre en question l'amour de soi, ce processus pouvant aller jusqu'à la dépersonnalisation. » Ainsi en va-t-il pour la princesse de Clèves : « Il est vrai, [dit-elle] que je sacrifie beaucoup à un devoir qui n'existe que dans mon imagination. »

Dans la mélancolie féminine, la parole maternelle garde son emprise au-delà de la mort, et c'est la mort tragique d'une fille, réduite à l'ombre de sa mère, « dont le bien, la vertu et le mérite étaient extraordinaires » : « Mme de Clèves vécut d'une sorte qui ne laissa pas d'apparence qu'elle pût jamais revenir. Elle passait une partie de l'année dans cette maison religieuse et l'autre chez elle, mais dans une retraite et dans des occupations plus saintes que celles des couvents les plus austères ; et sa vie, qui fut assez courte, laissa des exemples de vertu inimitables. » La princesse de Clèves cède, pour en finir, à la mort, là où nos plus modernes adolescentes font des tentatives de suicide répétées, à l'instar du cas D. analysé par Larissa Ornellas : « La seule façon que j'ai trouvée de demander pardon à ma mère est d'en finir avec ma propre vie. »

La figure de la mère s'impose pour D. comme dans *La Princesse de Clèves* où elle pèse de tout son poids, parfois oppressant, dans le roman, mais permet d'expliquer l'inexplicable : le refus final de l'amour de la princesse pour le duc de Nemours, ce type de refus étant l'autre symptôme de la mélancolie. Larissa Ornellas, reprenant Freud, rappelle que le mélancolique se présente toujours avec la crainte permanente d'aimer et de se laisser aimer. Mais la femme, plus que quiconque, ajoute-t-elle, sait « que la possibilité de perdre l'objet d'amour est un grand risque ; la perte de cet objet impliquerait l'effondrement absolu de son moi. »

Risque encore plus structurellement encouru chez la fille de par cette potentialité à rester prise dans l'image de la mère, son double féminin.

Annik Houel

Martine STORTI. 2010. « *Je suis une femme, pourquoi pas vous ?* ». 1974-1979 : *Quand je racontais le Mouvement des femmes dans Libération*. Paris : Éditions Michel de Maule, 314 pages.

Le quarantième anniversaire du MLF est l'occasion de faire revivre les années 1970 de multiples façons. Les rééditions de textes de l'époque ne sont pas la moindre. Textes « premiers » du Mouvement de Libération des femmes, presse féministe et lesbienne rassemblée par les Archives lesbiennes, plusieurs livres de Geneviève Fraisse ou encore une *Nouvelle Encyclopédie politique et historique des femmes*, sous la direction de Christine Fauré. On attend une réédition de *Perturbation ma sœur, naissance d'un mouvement de libération des femmes, 1970-1972* et de *L'Amour presque parfait*, de Cathy Bernheim et la réédition actualisée de mon *Libération des femmes, les années mouvement*. Il y en aura d'autres.

Martine Storti, aujourd'hui présidente de l'association des quarante ans du mouvement, a été journaliste à *Libération* de 1974 à 1979 où elle créa la première rubrique « Femme » de la presse quotidienne. Elle propose une sélection des articles qu'elle a publiés dans ces années « intenses » où elle courait « d'une manif dans les rues de Paris à une grève en province, des ouvrières de Lip aux femmes du Quart-monde... »

Journaliste, elle se trouvait dans une position d'observation privilégiée vis-à-vis du mouvement des femmes. Mais elle était aussi un peu la correspondante du mouvement à Libé. C'est à elle qu'on s'adressait pour faire passer des communiqués, des tribunes libres, pour couvrir telle ou telle de nos actions.

Libération a été dans cette deuxième moitié des années soixante-dix le reflet des débats et des contradictions entre le mouvement des femmes et l'extrême-gauche, puisque, représentatif en cela de l'extrême-gauche de l'époque, il « affichait un accord de principe avec les luttes féministes perçues comme l'un des aspects de la contestation qui

traversait la société occidentale » mais restait un « journal de mecs » et se faisait volontiers l'écho des résistances machistes aux volontés d'émancipation des femmes.

Parce que la matière du livre est celle des articles publiés pendant qu'elle était journaliste à *Libération*, l'histoire commence en 1974, et non en 1970. C'est évidemment dommage. On aurait aimé disposer du même genre de regard, proche et autonome, sur le Mouvement naissant. Sur la période couverte, d'ailleurs, on pourrait noter les lacunes qui font que ce livre n'est certes pas une histoire du Mouvement. Il faut le prendre pour ce qu'il est : un témoignage de grand intérêt pour tout ce qui concerne la question des femmes dans ces années-là.

1974-1975, c'est l'année du vote de la loi Veil, de l'année internationale de la femme de l'ONU et de sa contestation par les féministes de tous les pays. Le MLF n'est plus ce mouvement magique des premières années. Mais son influence s'étend et la question des femmes touche tous les milieux. Dès l'abord, la rencontre de Martine Storti avec le groupe Psychanalyse et politique est difficile, et cela ne s'arrangera pas par la suite.

1976 : Martine Storti rend compte du climat de violence qui répond à la campagne du MLF pour demander que le viol soit reconnu comme tel, c'est-à-dire un crime jugé devant les Assises. *Libération* est le lieu où ces controverses sont les plus violentes. Et Martine Storti doit s'affronter aux hommes (et aussi à bien des femmes) du journal, qui condamnent le recours à la justice. Mais elle rend compte aussi du malaise des avocates confrontées à l'instrumentalisation, déjà, des exigences féministes par la répression.

La journaliste observe de près les conflits du MLF : occupation de la librairie *Des femmes* pour exiger que celle-ci fournisse des papiers en règle à son employée, l'ancienne prostituée Barbara : (« Des femmes, une librairie, un monopole ») ; procès du groupe Librairie-Éditions *des femmes* contre une bande-vidéo, « Il ne fait pas chaud ou

une édition contre des femmes ». Elle assiste aussi à la rencontre de Femmes-travailleuses en lutte.

1977 : Le syndicalisme à son tour est touché par le féminisme. C'est la 6^e conférence de la CGT sur les femmes salariées : « un an après le 1^{er} mai 1976 où, dans plusieurs villes, les cortèges 'Femmes' s'étaient fait injurier et brutaliser, cette reconnaissance officielle n'est pas une mince évolution ». C'est Jeannette Laot qui revient sur son itinéraire. Seule femme membre de la commission exécutive de la CFDT et si proche du féminisme qu'elle a accepté d'être vice-présidente du MLAC.

Cette année voit la naissance de la Coordination des femmes noires, qui dénoncent l'excision et l'infibulation comme des violences faites aux femmes, s'inscrivant dans la pratique mâle de « contrôler psychiquement et physiquement les femmes ». Des militant(e)s-révolutionnaires-marxistes-léninistes, cherchent à empêcher cette réunion des femmes noires, considérant que la lutte « prioritaire » est celle menée contre le féodalisme, l'impérialisme », le « colonialisme ».

C'est l'explosion européenne de la presse féministe. En France : *Histoires d'Elles* (à la fondation de laquelle Martine participe), *L'Information des femmes*, *Les Nouvelles féministes* et *Sorcières*. Ailleurs, *Emma*, *Effe*, *Radio Donna*, *Spare Rib*, *Opzy*, *Vindication feminista*, *Donnes de la mer*, *Cahiers du GRIF*, *Bécassines en lutte*.

C'est la revue *Questions féministes* dont le premier numéro définit la ligne politique et que Martine Storti interpelle sur son dogmatisme : « Vous avez bien de la chance les copines de savoir en toute certitude quelle est la juste ligne du féminisme » (p.169).

1978 : Le féminisme est partout. C'est le lancement de *F Magazine*. C'est le courant « femmes » du PS et la Convention du Parti Socialiste sur les droits des femmes. Tandis que les féministes du PCF « voient rouge » et dénoncent le paternalisme de leur parti.

Choisir présente des candidates aux élections législatives. Martine Storti suit la campagne de Florence Montreynaud dans l'Oise où les idées neuves à propos des femmes ne sont pas arrivées.

1979 : C'est la Marche des femmes du 6 octobre pour soutenir la prorogation de la loi Veil. Martine Storti est membre du collectif de coordination de la manifestation, dont elle rend compte dans ce qui est son dernier article pour *Libération* : « une belle et joyeuse manif de 40.000 à 50.000 femmes ». Reste à se demander ce qui va se passer maintenant, conclut-elle. Sans soupçonner le choc que sera, au lendemain de la manifestation, le dépôt du sigle MLF.

Envoyée du journal, Martine ne se contente pas de suivre les manifestations du MLF parisien ; elle parcourt la France pour suivre des grèves d'ouvrières et assiste à toutes sortes de réunions consacrées aux femmes. Elle couvre toutes les rencontres internationales, assiste au Tribunal international des crimes contre les femmes à Bruxelles, rencontre les femmes espagnoles qui s'éveillent au féminisme après quarante ans de fascisme et de machisme exacerbé. Elle s'intéresse tout particulièrement à l'Italie, d'où sa famille est originaire et dont le féminisme la fascine par son dynamisme et son impact sur la vie politique. Elle voit le Liban, déchiré entre les communautés. Et l'Iran, où le Shah est chassé par la révolte des mosquées et l'insurrection populaire. Face à l'engouement pour ce que *Libé* appelle « le chiito-socialisme », le féminisme donne les premiers signes d'alerte. Martine fait partie de la délégation envoyée à Téhéran et y reste deux semaines. On ne mesure pas, à l'époque, à quel point cette révolution va bouleverser des schémas révolutionnaires et l'équilibre du monde.

Il faut lire ces articles anciens, écrits dans l'urgence « pour un quotidien, autant dire souvent dans la précipitation », pour ce qu'ils restituent du climat politique, des débats de l'époque pour celles et ceux qui ne les ont pas connus. Pour celles (et ceux) qui ont vécu cette époque, qui ont sans doute lu la plupart de ces articles au fur et à mesure de leur parution, cette publication est une pique de rappel, un remède à une mémoire vacillante ou réinventée. Elle est aussi une des traces que les historien(ne)s de la période pourront utiliser.

Françoise Picq

André Roger VOISIN. 2009. *Les femmes explorent le Sahara*. Paris : L'Harmattan.

Les femmes explorent le Sahara, voilà un titre plein de promesses. Il y est question, en effet, de donner place dans la mémoire collective à des personnalités qui ont tenté, en dépit des obstacles liés d'abord à leur sexe, de s'imposer dans ces caravanes qui parcourent les déserts, ces expéditions qui partent en reconnaissance et rapportent de nouveaux éléments de savoir. Comment, dans le contexte du XIX^e siècle ou dans celui de la colonisation, a-t-il été possible à ces aventurières de progresser dans des zones non seulement arides et solitaires, mais dans des territoires gouvernés, commandés, réprimés par des hommes ?

Le nom même de Sahara fait de toute traversée un exploit, alors que dire de celle de femmes parties souvent sans l'attirail nécessaire, sans les médicaments indispensables, sans les armes requises pour faire face aux agressions ? Les portraits qui ont été retenus, au nombre d'une dizaine (Alexandrine Tinné, Isabella Bird, Isabelle Eberhardt, Aurélie Picard, etc.), fascinent volontiers en ce qu'ils posent et reposent la question de cette énergie qu'il a fallu, de cette force de conviction et de décision qui a dû se manifester, pour continuer d'avancer en dépit des dangers inhérents à un tel périple.

Pourtant, les promesses initiales du livre ne sont pas complètement tenues du fait du choix d'exposition. Il s'agit de monographies succinctes, rarement appuyées sur l'analyse de documents, et l'on s'interroge un peu sur les critères qui ont présidé à la sélection (et cela d'autant plus que l'introduction mentionne d'autres noms sans que l'on sache si une hiérarchie a été établie entre eux). Il n'est pas sûr que le dévouement de religieuses puisse être mis sur le même plan qu'une entreprise scientifique ou la quête de richesses. En outre, comme la plupart de ces femmes ont connu une vie de voyages, le Sahara, comme dénominateur commun, ne tient au fond qu'un rôle médiocre. L'auteur ne nous dit rien de contributions effectives dans le domaine de la cartographie, de l'ethnographie, ne nous permet donc pas de

comprendre si ces incursions en sol étranger ont apporté d'autres résultats que le récit de mémoires. La juxtaposition des chapitres n'a pas permis d'engager un essai véritable qui autoriserait le glissement, le jeu entre ces figures et l'exploration de leur situation sous l'espèce d'une comparaison ancrée dans un contexte socio-historique.

Enfin, André Roger Voisin n'échappe pas à une présentation stéréotypée selon laquelle des héroïnes souriantes vainquent les résistances de barbares sourcilleux. C'est dommage, car l'idée générale qui sous-tend l'ouvrage a de quoi vraiment convaincre.

Sylvie Camet

Résumés de thèses

Chahla BESKI-CHAFIQ

Islamisme et société : religieux, politique, sexe et genre - A la lumière de l'expérience iranienne

Thèse dirigée par Françoise PICQ, soutenue le 3 décembre 2009 à l'Université Paris-Dauphine.

Jury : M. Pierre Chambat, Mme Jacqueline Costa-Lascoux, Mme Geneviève Fraisse, M. Farhad Khosrokhavard, Mme Françoise Picq.

Résumé

Cette thèse entreprend une réflexion sur l'islamisme dans ses rapports avec le religieux, le politique et le genre dans les sociétés dites islamiques confrontées à la modernité. Elle examine, dans un premier temps, l'expérience maghrébine à travers l'étude de l'évolution du statut des femmes dans les pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) et des questions soulevées par l'implication du religieux dans ce champ. Le caractère autoritaire de la modernisation poursuivie dans ces pays met en évidence les enjeux politiques de l'articulation entre l'identité nationale et la religion, son impact sur le projet sociopolitique modernisateur et le rôle central du genre.

Dans un deuxième temps, cette thèse s'intéresse à l'expérience iranienne à travers une réflexion sur les enjeux et les mécanismes du développement de l'islamisme en tant qu'utopie sociale dans un contexte de *modernité mutilée*, c'est-à-dire de modernisation privée du projet démocratique sur lequel se fonde la modernité politique. Le champ des rapports sociaux de sexe constitue un lieu d'observation privilégié des conséquences sociopolitiques de cette *modernité mutilée*. En effet, l'approche du changement symbolique du voile au cours

de l'histoire iranienne contemporaine illustre l'impact de la dictature, mais aussi le rôle des divers acteurs (dont les non-islamistes) dans l'essor de l'islamisme en tant qu'utopie sociale. De plus, l'observation de la place des femmes en tant qu'actrices sociopolitiques dans le mouvement islamiste et de leur résistance face au pouvoir islamiste enrichit la réflexion sur les théorisations du *féminisme islamique*.

Mots-clés :

Femmes, féminisme islamique, Iran, islamisme, modernité mutilée, totalitarisme, utopie islamiste, voile.

Jacques LAPORTE

Contribution à la connaissance des auteurs de violences conjugales et de la prévention des actes de violences : les groupes d'auteurs de violences conjugales

Thèse de psychologie soutenue le 25 juin 2010, à l'Université Lyon 2.

Directrice de recherche : Professeure Annik HOUEL

Membres du jury : Mme. A. HOUEL, Professeure émérite de psychologie sociale, Institut de Psychologie, Univ. Lyon 2 – M. J.-P. DURIF-VAREMBONT, Maître de conférences HDR, Institut de psychologie, Univ. Lyon 2 – M. A. HAMMOUCHE, Professeur de sociologie, Université Lille 1 – Mme. M. HAZAN, Professeure de psychologie, Université du Québec, Montréal – M. G. NEYRAND, Professeur de sociologie, Université Paul Sabatier, Toulouse 3

Résumé

Les faits de violences conjugales constituent un phénomène social d'importance. Les auteurs de ces faits ne sont, la plupart du temps, ni des monstres, ni des pervers, ni même des malades mentaux. Nous avons constaté que trois sortes de facteurs sont déterminants dans la population étudiée, celle de 400 personnes mises en cause pour faits de violences conjugales. Ces trois catégories de facteurs étaient les suivants : sociaux et culturels, les attentes et les attitudes de chaque

partenaire au sein du couple et enfin les facteurs intrapsychiques. Pour les facteurs sociaux et culturels, nous avons mis en évidence la notion de déprivation psychosociale. Quant aux attitudes du conjoint au sein du couple, elles s'articulent autour d'une double tendance indépendance-dépendance. Pour les conjointes, nous avons mis en évidence des attitudes de maternalité. Enfin, l'ensemble des processus psychiques des auteurs de violences conjugales rencontrés, s'ordonnent dans une polarité narcissique identitaire.

Face aux violences conjugales, la société met en œuvre un processus judiciaire obéissant à un arsenal juridique de plus en plus nourri. Depuis les années quatre-vingt-dix, sont nés des dispositifs de prise en compte de ces auteurs. Le dispositif *VIRAGE*, né en 2002 à Saint-Etienne (Loire) par la volonté de deux structures, une associative et l'autre hospitalière, est un de ceux-là. Quels sont les effets et limites des groupes mis en place par ce dispositif ? Si les effets de tels groupes sur la récidive ne sont pas probants, par contre ils s'avèrent pertinents sur l'expression, les représentations, la reconnaissance des faits, la compréhension de la sanction, le renouage des liens notamment avec les enfants, l'ouverture à d'autres modes de communication.

Les limites sont celles d'un dispositif ayant pour intention des changements. Ce dispositif que nous avons qualifié d'encadrement social, selon un modèle psycho-éducatif, ne doit pas être assimilé à un processus judiciaire car il changerait fondamentalement de positionnement. Nous proposons à la fin de la thèse un programme de prévention tenant compte de ces acquis.

Forum

Avorter est un droit ! Droit à l'IVG menacé

Mobilisons-nous toutes et tous pour le défendre. L'avortement est un droit fondamental des femmes gagné de haute lutte !

Le droit à l'avortement est une liberté fondamentale pour les femmes. La liberté de disposer de son corps permet de faire ses propres choix de vie ; c'est un pas vers l'autonomie, c'est permettre aux femmes d'exister autrement qu'en tant que mères.

De 1975 à 2001, le droit à disposer de son corps n'a fait que progresser, grâce aux luttes menées par les femmes :

1975, loi Veil : les femmes obtiennent l'autorisation d'avorter.

1982 : les femmes obtiennent le remboursement de l'avortement.

2001, loi Aubry : les femmes obtiennent l'allongement du délai de 10 à 12 semaines, la suppression de l'obligation de l'autorisation parentale pour les mineures, la suppression de l'entretien préalable obligatoire, et la possibilité de choisir la technique d'avortement.

On pouvait donc penser qu'en 2001 le droit à l'avortement était enfin acquis ! Mais 9 ans plus tard, rien n'est acquis !

Rien n'est acquis ! La loi de 2001 n'a jamais été appliquée dans son intégralité. La loi de 2001 représente une réelle avancée, mais elle est mal appliquée.

Certains établissements n'accueillent pas les femmes jusqu'à 12 semaines de grossesse. D'autres multiplient les obstacles à la prise en charge des mineures. Les femmes sans couverture sociale peuvent être obligées de fournir un chèque de caution. Les délais d'attente pour un avortement peuvent dépasser 3 semaines.

L'obligation des établissements publics d'organiser la pratique des avortements n'est pas respectée, alors qu'ils y sont tenus depuis 1979 : il n'existe aucune mesure contraignante ou incitative.

Les médecins pratiquant les avortements ne sont pas, dans la plupart des cas, remplacés quand ils partent ou prennent leur retraite : c'est l'occasion pour les directions d'établissements de restreindre ou d'arrêter la pratique de l'avortement.

Début 2010, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a dénoncé cette situation.

Rien n'est acquis !

La loi Bachelot enterre l'hôpital public et l'avortement avec. La loi Bachelot restructure la santé publique avec pour seul objectif, la rentabilité économique.

Les établissements de santé sont regroupés, avec pour conséquence la fermeture d'hôpitaux de proximité, la fermeture de maternités, ou encore la fermeture de centres d'interruption volontaire de grossesse (IVG).

La tarification à l'activité, nouvelle méthode de financement des hôpitaux, incite les établissements à limiter ou à arrêter les actes chirurgicaux estimés non rentables, notamment la pratique des IVG.

A chaque fermeture d'hôpital ou de services, les restructurations sont organisées avec perte de personnels soignants, concentration des activités, « travail à la chaîne ».

Cette politique est un recul considérable pour le droit des femmes à disposer de leur corps. C'est inacceptable.

Mobilisation nationale le 6 novembre 2010 à Paris

mobilisationavortementnov2010.over-blog.com

mobilisationivg@gmail.com

A l'initiative de l'A.N.C.I.C., de la C.A.D.A.C. et du Planning Familial

Non à la fermeture de centres pratiquant les IVG. Non au déman-

tèlement de l'hôpital public. Non à la déshumanisation des soins. Oui à la liberté d'avorter !

Liste non exhaustive des centres fermés, regroupés, ou menacés de l'être : Nevers (58), Moissac (82), Saint-Antoine (75012), Broussais (75014), Tenon (75020), Avicenne (93), Jean Rostand (94), Saint-Germain Poissy (78), Chalons sur Saône (71), Lyon (69), Thiers (63).

MOBILISONS-NOUS POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT !

Où je veux

- Ouverture et réouverture des structures de proximité.
- Soutien et maintien de tous les centres d'interruption de grossesse.
- Des centres de qualité, avec un accueil et une prise en charge par un personnel dédié et motivé.

Quand je veux

- Possibilité d'obtenir un rendez-vous dans les 5 jours.
- Les retards de prise en charge ne doivent pas renvoyer les femmes hors des délais légaux.

Comme je veux

- Choix entre l'avortement chirurgical sous anesthésie locale ou générale et l'avortement médicamenteux : l'avortement médicamenteux ne doit pas remplacer l'avortement chirurgical pour des raisons de coût ou d'organisation hospitalière.

PREMIERS SIGNATAIRES : AC!, AL, ANEF, ASSEMBLÉE DES FEMMES, ASSOCIATION DROITS DES FEMMES XXE, ASSOCIATION FRANÇAISE AMÉRIQUE LATINE, ATALANTE VIDÉOS, ATTAC, CHIENNES DE GARDE, CGT, CHOISIR LA CAUSE DES FEMMES, CNDF, CNT, COORDINATION FRANÇAISE DU LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES, COLLECTIF FÉMININ-MASCULIN DE VITRY, COLLECTIF DE PRATIQUES ET RÉFLEXIONS FÉMINISTES « RUPTURES », COLLECTIF FATY KOUMBA, COLLECTIF NATIONAL CONTRE LES FRAN-

CHISES, COLLECTIF POUR LA RÉOUVERTURE DU CIVG À TENON, COLLECTIF VIGILANCE FEMINISTE 44, CONVERGENCE, SERVICES PUBLICS, COORDINATION DES COMITÉS DE DÉFENSE DES HÔPITAUX ET MATERNITÉS DE PROXIMITÉ, COORDINATION FRANÇAISE DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES, COORDINATION LESBIENNE EN FRANCE, CQFD-FIERTÉ LESBIENNE, CRNAP, DAL, ENCORE FÉMINISTES ! EUROPE ÉCOLOGIE -LES VERTS, ESPACE SIMONE DE BEAUVOIR, FASE, FDFA, FÉDÉRATION SANTÉ ACTION SOCIALE CGT, FÉDÉRATION SUD SANTÉ SOCIAUX, FÉMINISME ENJEUX THÉÂTRE DE L'OPPRIMÉ, FEMMES ÉGALITÉ, FEMMES EN NOIR, FEMMES LIBRES-RADIO LIBERTAIRE, FEMMES SOLIDAIRES, FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES, FONDATION COPERNIC, FSU, GAUCHE UNITAIRE, INTERSYNDICALE SDFE, LIGUE DES FEMMES IRANIENNES POUR LA DÉMOCRATIE, HES, LDH, LES ALTERNATIFS, LMDE, LO, MAISON DES BABAYAGAS, MAISON DES FEMMES DE MONTREUIL, MAISON DES FEMMES DE PARIS, MARCHES EUROPÉENNES, MIX-CITÉ PARIS, MJCF, MRAP, NO VOX, NPA, OSEZ LE FÉMINISME !, PAN AFRICANISME DES DROITS CIVIQUES DES FEMMES, PCF, PG, PLURI-ELLES ALGÉRIE, PS, RAJFIRE, RÉSEAU FÉMINISTE « RUPTURES », RÉSISTANCE SOCIALE, SOS FEMMES ALTERNATIVE, SOS SEXISME, UNEF, UNL, UNION SYNDICALE SOLIDAIRES